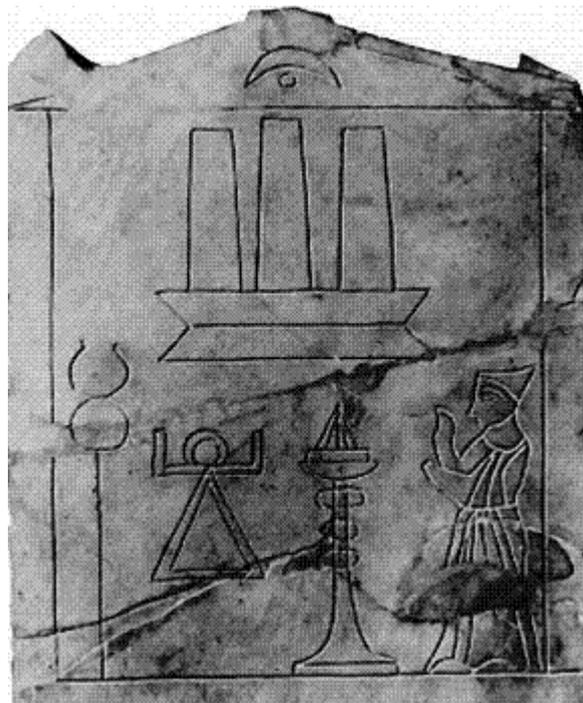




Saturnia tellus

**Definizioni dello spazio consacrato in ambiente etrusco,
italico, fenicio-punico, iberico e celtico**

Convegno internazionale di studi (Roma, 10-12 novembre 2004)



CNR, Istituto di Studi sulle Civiltà Italiane e del Mediterraneo Antico

CSIC, Escuela Española de Historia y Arqueología en Roma

École Française de Rome

À paraître dans les Collections de l'École Française de Rome, 2005

Du Nord au Sud : définition et fonction de l'espace consacré en Gaule indépendante

Matthieu Poux, Pôle Archéologie du Rhône, UMR 8546 du CNRS.

La convergence thématique qui unit les contributions regroupées dans ce volume, par-delà leur diversité géographique et culturelle, montre à quel point l'approche du fait religieux est désormais indissociable des réalités politiques, sociales ou géographiques qui l'entourent. Par-delà leur filiation mythique, les sanctuaires et les rites qu'ils abritent sont de moins en moins perçus comme un domaine clos et extérieur au reste du monde, abstrait et incompréhensible par nature.

Les modalités selon lesquelles l'Homme inscrit sa relation au sacré dans son cadre de vie, les motifs concrets qui président à l'implantation d'un culte, ses codes et ses manifestations régulières dans la vie publique, l'identité des protagonistes qui l'animent, sont autant d'aspects qui intéressent au premier chef historiens et archéologues. Cette évolution n'est pas sans conséquences : les interactions qui unissent l'espace consacré au monde profane subjuguent son analyse à celle d'un contexte historique et culturel plus sensible aux évolutions chronologiques, aux influences culturelles et aux particularismes régionaux ; inversement, l'image construite à partir de la fouille et de l'étude d'un seul sanctuaire peut conditionner toute une vision de société. L'enjeu n'en est que plus important, s'agissant de sociétés protohistoriques dépourvues de témoignages écrits.

Le modèle belge et ses limites

En Gaule indépendante, la notion d'espace consacré repose sur des critères archéologiques définis et affinés depuis vingt ans, à partir des fouilles menées sur plusieurs sanctuaires du nord de la France : Gournay-sur-Aronde (Oise), Ribemont-sur-Ancre (Somme), Saint-Maur et Saint-Just-en-Chaussée, Fesques (Seine-Maritime), La Villeneuve-au-Châtelot (Aube), Acy-Romance (Ardennes) et Mirebeau (Côte d'Or), en particulier, répartis entre les côtes de la Manche et les contreforts du Jura¹.

L'archéologie des religions gauloises est très largement redevable aux travaux consacrés par Jean-Louis Brunaux à ces pratiques, replacées dans une perspective historique et anthropologique soulignant les analogies structurelles et fonctionnelles qui les lient à celles en vigueur dans les sociétés méditerranéennes². Leur principal mérite est d'avoir fait table-rase de la vision naturaliste des cultes gaulois qui a prévalu jusque dans les années 1970, en assignant à leur exercice un cadre concret et bâti.

¹ Notices de sites et références bibliographiques à jour dans J.-L. Brunaux, P. Arcelin (dir.), *Un état des questions sur les sanctuaires et les pratiques culturelles de la Gaule Celtique*, dans *Gallia* 60, 2003, p. 1-268.

² J.-L. Brunaux, *Les religions gauloises. Nouvelle approche sur les rituels celtiques de la Gaule indépendante*, éditions Errance, Paris 2000 ; *Ibidem*, *Guerre et religion en Gaule. Essai d'anthropologie celtique*, éditions Errance, Paris 2004. *Ibidem* (dir.), *Les sanctuaires celtiques et le monde méditerranéen. Actes du Colloque de Saint-Riquier* (1990). *Dossiers de Protohistoire n°3. Archéologie Aujourd'hui*, éditions Errance, Paris 1991.

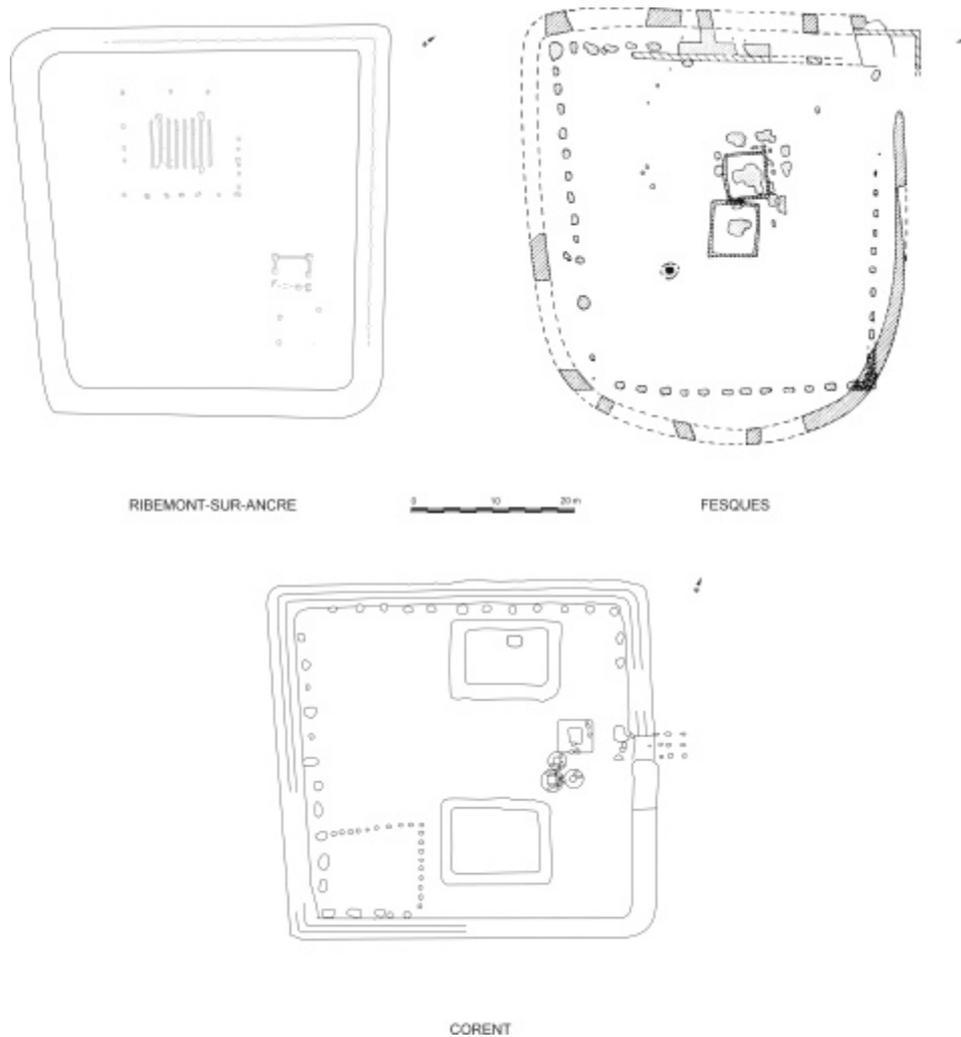


Fig. 1 – Plans comparés, à échelle constante, des enclos consacrés de Ribemont-sur-Ancre (Somme), Fesques (Seine-Maritime) et Corent (Puy-de-Dôme).

Une religion en creux

En Gaule comme en Grèce ou en Italie, tout sanctuaire d'importance implique, par définition, l'existence d'une enceinte marquant une coupure symbolique dans le paysage, matérialisée par un fossé, une palissade ou une galerie périphériques, dont la fonction est bien établie : matérialiser la frontière entre le monde profane et la sphère du sacré, délimiter la propriété divine, masquer les activités exercées à l'intérieur de l'enceinte³. À l'instar du *téménos* grec ou du *templum* latin, son tracé est déterminé par des visées et calculs astronomiques précis. Un porche monumental, généralement orienté à l'est, marque solennellement le passage d'un monde à l'autre, lieu d'exposition

³ Cet acte fondateur, clairement inscrit dans le sol, exclut de la problématique les lieux de culte naturels non aménagés : grottes, marécages, lacs, fleuves ou hauteurs naturelles, chargés depuis la Préhistoire d'une religiosité « immanente » qui a pu focaliser une activité religieuse, poursuivie à l'âge du Fer sans consécration préalable.

pour les offrandes les plus prestigieuses ou les plus caractéristiques de la nature du sanctuaire et des rites accomplis dans son enceinte⁴.

La forme géométrique du *téménos* et sa taille importante le distinguent, en règle générale, des enclos profanes abritant des bâtiments dédiés aux activités agricoles et domestiques⁵. Les sanctuaires énumérés plus haut partagent un même plan, plus trapézoïdal que quadrangulaire, caractérisé par un côté rentrant et des angles arrondis. Comme le révèle une étude récente, cette forme trahit l'usage d'un cordeau, rapporté aux deux extrémités d'une diagonale reliant les deux angles opposés de l'enclos⁶. Elle obéit à un même schéma directeur décliné en différents modules, dont la taille oscille entre une quinzaine et une soixantaine de mètres de côté. Ces différences recouvrent vraisemblablement une distinction hiérarchique entre les grands sanctuaires fréquentés à l'échelle de la Cité (Ribemont-sur-Ancre, Fesques, Le Titelberg), d'une part, les lieux de culte secondaires rattachés à un habitat (Gournay-sur-Aronde, Saint-Maur, Montmartin, Estrée-Saint-Denis, Bennécourt, Acy-Romance), d'autre part.

Ces critères morphologiques peuvent contribuer à l'identification de grands sanctuaires situés dans des contextes géographiques et culturels très éloignés. Rarement soulignée, l'étroite parenté de plan et de taille qui unit les enclos de Ribemont-sur-Ancre et de Fesques, délimités par un même plan trapézoïdal à bord rentrant d'environ soixante mètres de côté, témoigne d'un statut comparable (fig. 2). Bien que liés à des territoires distincts – respectivement, ambien et calète –, ces deux sites d'importance équivalente définissent une norme d'aménagements culturels dont la vocation régionale, voire confédérale, fait peu de doutes. Leur importance politique et démographique ressort clairement de leur emprise territoriale, étendue bien au-delà du *téménos*. La vaste esplanade trapézoïdale accolée à l'enclos de Ribemont, l'enceinte de douze hectares qui circonscrit le sanctuaire de Fesques, sont interprétées comme des aires dédiées aux rassemblements religieux, politiques et juridiques, ce que corroborent les reliefs de repas collectifs recueillis à leur périphérie⁷. Dans les deux cas, l'enclos s'inscrit au cœur d'un complexe fonctionnel comprenant différentes aires d'activités exercées en marge du sacrifice *stricto sensu* : banquets publics, libations, procès, exécutions, élections ou pratiques funéraires, qu'il n'y a pas lieu de mettre en exergue de l'espace consacré. À Ribemont comme à Fesques, mais aussi à Acy Romance, à Montmartin, à Bennécourt ou à La Villeneuve-au-Châtelot, les accessoires et les reliefs de ces pratiques sont étroitement imbriqués aux restes sacrificiels, ce qui prouve qu'elles font partie intégrante des cérémonies religieuses⁸.

⁴ J.-L. Brunaux, P. Méniel et F. Poplin, *Gournay I, les fouilles sur le sanctuaire et l'oppidum (1975-1984)*, Supplément à la *Revue Archéologique de Picardie*, 1985.

⁵ J.-L. Brunaux, *Propriétés divines, possessions humaines. La fonction symbolique de l'enclos*, dans J.-L. Brunaux (dir.), *Des enclos, pourquoi faire ?* Actes de la table ronde de Ribemont-sur-Ancre (1989), *Revue Archéologique de Picardie* 1-2, 2000, p. 271-278.

⁶ Chr. Toupet, *Vers une géométrie des enclos quadrangulaires celtiques (à partir du cas des enclos de Bruyères-sur-Oise, Val d'Oise)*, dans *Bulletin Archéologique du Vexin Français* 36, 2004, p. 5-17.

⁷ E. Mantel (dir.), *Le sanctuaire de Fesques « Le Mont du Val aux Moines » (Seine-Maritime)*, dans *Nord-Ouest Archéologie* 8, Berck-sur-Mer 1997 ; Brunaux 2000, *op. cit.* n. 2, p. 111, 168-170 ; M. Poux, *L'Âge du vin. Rites de boisson, festins et libations en Gaule indépendante. Protohistoire Européenne* 8, Éditions Monique Mergoïl, Montagnac 2004, p. 399-410.

⁸ Poux 2004, *op. cit.* n. 7, p. 300-309.

À défaut des *bômoi* en pierre ou des amas cinéraires érigés sur les sanctuaires gréco-romains, la notion d'autel revêt en Gaule une acception très large, pour ne pas dire floue. La tradition fondée sur les découvertes de Gournay-sur-Aronde privilégie le concept « d'autel en négatif » creusé dans le sol, destiné à recueillir chairs sacrificielles et liquides libatoires à la manière du *bothros* grec. D'un strict point de vue archéologique, cette notion peut s'appliquer à toutes sortes de cavités aménagées dans le périmètre du *téménos* : puits, fosses, fossés ou rigoles, parfois boisées ou cuvelées, tantôt exemptes de mobilier, tantôt comblées de rejets issus de l'activité culturelle, d'où la difficulté qu'il y a parfois à les distinguer de simples poubelles domestiques⁹.

S'en tenir à cet aspect revient à privilégier l'existence de îtes chtoniens, à l'exclusion des cultes ouraniens, dont les aménagements laissent des vestiges moins visibles ou plus fragiles. L'absence d'amas cinéraires ou d'autels construits, comparables au *bômos* grec, n'en est pas moins flagrante. La prise en compte des foyers associé à ces mêmes cavités ne pallie que partiellement l'absence apparente de monuments visibles dans le paysage du sanctuaire. Les enclos de Gaule interne antérieurs au 2^e s. av. J.-C. n'ont livré aucune trace de temples, au sens monumental que revêtra le terme à l'époque romaine¹⁰. L'assimilation des bâtiments sur poteaux de Gournay-sur-Aronde, Fesques, Montmartin ou Acy-Romance à des édifices culturels se heurte effectivement à une différence fondamentale : l'image du dieu y est remplacée par l'autel lui-même, aménagé à l'intérieur du bâtiment. Quant à l'existence de bois sacrés occupant une partie ou la totalité de l'enclos à l'instar de ceux reconnus sur les sanctuaires grecs, elle reste difficile à mettre en évidence. Le gaulois *nemeton*, qui revêt un sens plus générique, ne peut plus être invoqué à l'appui de cette hypothèse si l'on se rallie aux conclusions de P.-Y. Lambert (dans ce volume).

Suprématie guerrière

Un dernier critère, trop rarement dissocié de l'architecture des sanctuaires, concerne les vestiges matériels issus de l'activité culturelle. Il présuppose, comme en Grèce, l'existence d'une pratique régulière de sacrifices et d'offrandes susceptibles d'avoir laissé des traces sur leur sol, ce qui n'est pas évident *a priori*. Ce postulat a longtemps entravé le rapprochement des sanctuaires picards avec d'autres enclos quadrangulaires regroupés sous le terme générique de *Viereckschanzen*, au motif qu'ils étaient exempts de dépôts comparables aux *anathemata* de Gournay-sur-Aronde¹¹.

Depuis la publication du site, en 1985, l'attention s'est focalisée sur les restes humains, les carcasses d'animaux et les armes métalliques qui jonchent les grands sanctuaires de Picardie. En conséquence de quoi, le rite n'est envisagé que sous deux angles : le sacrifice d'un animal, son démembrement et le repas collectif qui lui succèdent, d'une part, la consécration des dépouilles et des panoplies guerrières, d'autre part, étroitement liée au culte *post mortem* des héros morts au combat. Si le premier correspond à l'acte rituel minimal, commun à la plupart des religions antiques, ce n'est pas le cas de la

⁹ V. Rey-Vodoz, *Les offrandes dans les sanctuaires gallo-romains*, dans Brunaux 1991 (dir.), *op. cit.*, p. 215-220. Poux 2004, *op. cit.* n. 7, p. 17-23.

¹⁰ J.-L. Brunaux, *La France du Nord*, dans Brunaux et Arcelin 2003, *op. cit.* n. 1, p. 19-23.

¹¹ O. Buchsenschutz et L. Olivier (dir.), *Les Viereckschanzen et les enceintes quadrangulaires en Europe celtique*. Actes du Colloque de Chateaudun (1985), Paris 1989 ; Poux 2004, *op. cit.* n. 7, p. 159-163, 312-314.

seconde, qui relève d'un contexte beaucoup plus spécifique. A mi-chemin entre dévotion religieuse et ostentation profane, elle ne reflète qu'une facette de l'édifice social, quand ce n'est pas un événement précis : le charnier de Ribemont-sur-Ancre est désormais interprété comme un trophée érigé sur le lieu même de la bataille, sur la base d'arguments archéologiques, numismatiques et textuels qu'il ne nous appartient pas de discuter¹². Implicitement étendue aux autres lieux de culte du *Belgium*, l'hypothèse n'appelle qu'une objection de fond : subordonner la fondation du sanctuaire à un fait d'armes ponctuel revient à privilégier la conquête militaire comme seul mode d'appropriation politique et symbolique du sol qui précède la délimitation de la propriété divine.

Emblèmes spectaculaires de ces cultes à dominante guerrière, crânes humains et épées sacrifiées occultent d'autres formes d'offrandes attestées sur ces mêmes lieux de culte : monnaies par centaines, réductions en métal de roues de char, d'armes, d'outils ou de végétaux, amulettes, parures annulaires, fibules, jetons en céramiques, outils, ustensiles de cuisine et de mouture, vases miniatures, céramiques et amphores vinaïres, dont l'usage primaire entretient des liens étroits avec la sphère profane et les activités domestiques. Pour cette raison, ils sont souvent relégués au rang de simples accessoires, liés à la vie quotidienne du sanctuaire ou à des rites d'offrande individuels, accomplis par des pèlerins en marge du rite sacrificiel. La nuance tient à une stricte distinction entre les notions de culte, d'une part, qui implique par définition la présence d'une divinité, et de rituel, d'autre part, qui peut revêtir un caractère profane et s'exercer à l'extérieur des sanctuaires¹³.

Or, il n'est pas impossible que ces objets d'apparence anodine renvoient à d'autres pratiques plus fondamentales, bien attestées dans le monde méditerranéen. Bien qu'indissociable du sacrifice animal, celle de la libation n'était guère prise en compte jusqu'à une date récente. Elle est pourtant incontournable dans l'analyse des céramiques à boire utilisées et brisées dans le cadre du culte, en particulier, de ces amphores servant au transport du vin acheminé en quantités sur les sanctuaires de La Tène finale¹⁴. Tout aussi centrale dans la liturgie gréco-latine, la divination se voit attribuer un rôle marginal dans les études consacrées aux religions celtiques, faute de critères permettant d'en identifier les vestiges et les instruments : attestée en Grèce par les textes, l'iconographie et l'archéologie, l'utilisation à des fins oraculaires d'astragales, de dés, de jetons, d'anneaux, d'arbres métalliques, de bassins, de flèches, de tranchoirs, de passoires et de vases miniatures pourrait, en théorie, expliquer la récurrence des mêmes mobiliers sur les sanctuaires gaulois¹⁵. Dans le même registre, l'offrande de monnaies, de bijoux ou de vases en métal renvoie au lien très ancien qui unit, dans les sociétés

¹² B. Lambot *Les monnaies gauloises en or de Ribemont-sur-Ancre. Réflexion sur leur datation*, dans *Revue Archéologique de Picardie* 1/2, 2004, p. 123-138 ; *contra* J.-L. Brunaux, J.-P. Delestrée *Les monnaies gauloises en or de Ribemont-sur-Ancre (Somme). Mise au point sur leur datation*, dans *Revue Archéologique de Picardie* 1/2, 2005, p. 9-24.

¹³ J.-L. Brunaux, *La France du Nord*, dans Brunaux et Arcelin 2003, *op. cit.* n. 1, p. 44.

¹⁴ Poux 2004, *op. cit.* n. 7, p. 250-299. ; M. Poux, M. Paraskeva, *La Part des Dieux*, dans J.-P. Brun, M. Poux et A. Tchernia (dir.), *Le vin. Nectar des Dieux, Génie des Hommes*, éditions *Infolio*, Lyon 2004, p. 163-182.

¹⁵ A. Pranyies, *Les instruments de la divination en Grèce, en Italie et en Gaule : étude comparée*, mémoire de Master inédit, université de Lyon II Lumière, 2005.

archaïques méridionales, l'économique au religieux¹⁶. Quant à l'offrande de céramiques, de matériel de mouture, d'outils agricoles et d'ustensiles domestiques, leur dépôt dans le cadre de cérémonies périodiques à connotation agraire et chtonienne est documenté durant plusieurs siècles sur les sanctuaires de Grèce et d'Italie¹⁷.

Avec toutes les précautions qu'impose ce type de comparaisons, on notera qu'elles offrent un cadre d'interprétation applicable à une large part de l'*instrumentum* qui jonche les sanctuaires gaulois du second âge du Fer. En l'espèce, l'absence de témoignages textuels n'a pas valeur de preuve *a silentio* : ces pratiques ont pu être dédaignées par les auteurs antiques au même titre que le sacrifice animal¹⁸, du fait même de leur banalité. Pour être théorique, leur existence ne saurait être négligée *a priori*. Elle est suggérée, par exemple, par une phrase rarement citée de Tite-Live¹⁹ qui compte pourtant parmi les descriptions les plus explicites de destruction sacralisée du butin par les armées gauloises (ligures, en l'occurrence) :

Le butin qu'ils ont fait à Modène devient l'objet de leur fureur ; ils font mourir leurs captifs qu'ils hachent en morceaux ; ils massacrent les bestiaux dans les temples, bien loin d'en faire des sacrifices réguliers ; puis rassasiés du sang des êtres vivants, ils s'en prennent aux choses inanimées et lancent contre les murs les vases de toute espèce, objets d'utilité plutôt que d'ornement et de luxe.

Passé au filtre des données archéologiques, le récit du sacrifice animal et l'exécution des captifs a une dimension liturgique évidente, en dépit des réserves de l'auteur. Son incompréhension doit-elle être partagée, dès lors qu'elle s'étend à des vases « sacrifiés » malgré leur aspect grossier et utilitaire ? En Gaule-même, on ne compte plus les exemples de céramiques soumises à un bris volontaire et religieusement enfouies sur les sanctuaires²⁰. Ils donnent corps à des rites libatoires qu'un autre récit de Tite-Live hisse au premier rang des rites sacrificiels consécutifs à la victoire²¹.

Le modèle de sanctuaire guerrier élaboré en Picardie n'accorde pourtant qu'une place marginale à ces pratiques. Lorsqu'elles sont évoquées, ce n'est qu'en marge du rite de consécration des armes, en tant qu'avatar tardif du processus d'acculturation des sociétés indigènes sous l'influence croissante de Rome en Transalpine²². Le recul des offrandes guerrières au profit de catégories plus diversifiées correspond, de fait, à une

¹⁶ F. de Polignac, *La naissance de la cité grecque*. Éditions la découverte, Paris 1996, p. 27-31.

¹⁷ Par exemple à Érétrie : I. R. Metzger, *Das Thesmophorion von Eretria. Funde und Befunde eines Heiligtums. Eretria VII*, Francke Verlag, Berne 1985, p. 44-53.

¹⁸ Dans l'un des plus fameux rites gaulois décrit par Pline (*Hist. Nat.* XVI, 95), le sacrifice des deux taureaux blancs est occulté par une pratique accessoire, celle de la cueillette ritualisée du gui, valorisée pour son caractère exotique et pittoresque : Brunaux 2000, *op. cit.* n. 2, p. 136-137.

¹⁹ *Hist. Rom.* XLI, 18, Trad. Charles Nisard, 1869, Paris, Firmin-Didot. À rapprocher d'un passage de Polybe faisant état d'une destruction du butin dans un contexte historique très similaire : M. Poux, O. Nillesse, *Le vin, le fer et le sang. Un texte de Polybe (II, 19) et le rôle du vin importé dans les cultes indigènes de la fin de l'Âge du Fer*. Actes du Coll. de l'A.F.E.A.F. à Nantes (1999), Suppl. à la *Revue Archéologique de l'Ouest* n°10, 2003, p. 293-308..

²⁰ Poux 2004, *loc. cit.* n. 14.

²¹ *Ab Urbe Cond.*, 23-24 : libations accomplies par des prêtres boïens dans le crâne du général romain Postumius, cerclé d'or et emporté dans leur temple comme trophée.

²² J.-L. Brunaux, *La France du Nord*, dans Brunaux et Arcelin 2003, *op. cit.* n. 1, p. 42-46.



Fig. 2 – Carte de diffusion des lieux de culte et enclos consacrés en Gaule indépendante (d’après Brunaux et Arcelin 2003). Zone grisée : territoires de Gaule Belgique.

réalité bien établie sur les sanctuaires des II^e et I^{er} siècles avant notre ère. Ce phénomène est interprété à l’aune d’un déclin du pouvoir religieux au profit du pouvoir oligarchique, à l’époque où s’opère « la liaison du politique et de l’économique au religieux²³ ».

À supposer que ces deux aspects aient jamais été dissociés, se pose le problème des critères archéologiques qui permettent d’appréhender cette évolution. En Gaule,

²³ Brunaux et Arcelin 2003, *op. cit.* n. 1, p. 244.

l'irruption du monnayage et du vin importé dans la sphère religieuse relève certes d'un phénomène tardif, lié au processus d'ouverture économique amorcé dans le siècle qui précède la conquête romaine. Pour autant, il n'est pas évident qu'ils induisent une rupture d'ordre liturgique. Pour s'en tenir aux pratiques énumérées plus haut, tout porte en fait à croire qu'elles sont bien antérieures au II^e s. av. J.-C.. L'ancienneté des rites de libation consubstantiels de la pratique du banquet est désormais bien établie, de la phiale retrouvée dans la tombe de Vix aux vases à boire déposés dans le second autel creux de Ribemont : indépendamment du vin, elle est assurée dès l'âge du Bronze par l'existence de boissons fermentées locales conservées, transportées et consommées dans des conteneurs périssables ou moins caractéristiques²⁴.

L'offrande monétaire s'inscrit elle-même dans la continuité d'une longue tradition de dépôt d'objets métalliques à forte valeur ajoutée : torques en or, broches en fer ou chaudrons bimétalliques, par exemple, considérés par certains auteurs²⁵ comme des symboles pré-monétaires. D'autres formes de parure de moindre valeur, fibules, bracelets ou anneaux, ont été recueillies en grand nombre à Gournay, Fesques, Ribemont, Bennécourt, Mirebeau ou sur les lieux de culte naturels du Midi, dans des contextes bien antérieurs au II^e s. av. J.-C. Il est d'autant moins justifié de les dissocier du reste des offrandes que certaines d'entre elles ont fait l'objet de mutilations volontaires, à l'instar des armes²⁶. En Gaule, le rôle de thésaurisation dévolu aux lieux de culte communautaires est attesté dès le III^e siècle par les textes²⁷. Les outils en fer et autres biens manufacturés déposés dans les sanctuaires de Gournay, Bennécourt ou Mirebeau témoignent, bien avant l'arrivée des amphores et des monnaies, des liens étroits qui les unissent à leur environnement économique, agricole et artisanal.

S'il est établi que la pratique du dépôt d'armes caractérise surtout la phase moyenne du second âge du Fer (La Tène C), il semble donc qu'elle s'assortit dès l'origine d'autres manifestations : commensalité et libations, divination, cérémonies agricoles et thésaurisation, qui, pour être moins tangibles ou intelligibles sur le plan matériel, ne revêtaient pas forcément une moindre importance chez les Celtes que chez leurs voisins. Leur accorder une valeur profane, subordonnée ou extérieure au rituel, revient à opérer une distinction artificielle avec d'autres vestiges dont la religiosité ne va pas davantage de soi : un bouclier, pas plus qu'une fibule, une monnaie ou un vase à boire, ne possède un caractère intrinsèquement « sacré ». En l'absence de témoignages écrits et d'effigies divines, l'acte rituel déduit du contexte des objets et des manipulations qu'ils ont subies ne représentera toujours qu'un postulat théorique. Quant à sa caractérisation, elle dépend très largement des sources archéologiques à disposition, particulièrement sensibles aux variations chronologiques et géographiques.

²⁴ Poux 2004, *op. cit.* n. 7, p. 363-374.

²⁵ S. Lewuillon, En attendant la monnaie. Torques en or en Gaule. In : B. Cauuet (dir.), *L'or dans l'Antiquité de la mine à l'objet*. 9^e suppl. à *Aquitania*, 1999, p. 357-399 ; *Ibidem*, *Drôles de drachmes : obeloi, faisceaux de broches et monnaies chez les Gaulois*, dans *Antiquités Nationales* 3, 2001, p. 107-124.

²⁶ Par exemple : J.-L. Brunaux, P. Méniel, A. Rapin, *Sanctuaire gaulois à Gournay-sur-Aronde*, dans *Gallia* 38, 1980, p. 1-25, n°1 (fibule de type La Tène C2 au ressort volontairement déplié à 90°).

²⁷ César *Bell. Gall.* VI, 17 ; Strabon, *Geogr.* VI, 1, 13..

Entre Manche et Méditerranée : continuités et discontinuités

Sans remettre en cause la pertinence d'un modèle qui a fait ses preuves dans le nord de la Gaule, il s'agit surtout de déterminer dans quelle mesure il est applicable à d'autres lieux de culte extérieurs au *Belgium*. Un récent recensement des manifestations religieuses en Gaule préromaine²⁸ dresse un constat en demi-teintes. Les critères architecturaux définis sur la base des sanctuaires de Picardie semblent pouvoir s'appliquer à un nombre croissant d'enclos disséminés sur la quasi-totalité du territoire, à l'exception notable du Midi (fig. 3). Ce rapprochement se heurte, en revanche, à des différences de taille quant aux rituels accomplis dans leur enceinte.

Ainsi, la présence d'armes et d'ossements humains n'est guère signalée que sur les marges du territoire belge (Mirebeau), au nord de la Loire (Bennécourt, Saumeray) ou le long de la façade atlantique (Muron, Nalliers, Faye-L'Abbesse, Allonnes)²⁹. Les offrandes liées à la sphère guerrière y occupent souvent une place minoritaire, alors même qu'elles demeurent le premier critère d'identification d'un sanctuaire : la découverte d'une épée ployée suffit à conférer ce statut que l'on dénie, par ailleurs, à de grands enclos identiques à celui de Ribemont, au motif qu'ils n'ont livré que des mobiliers domestiques³⁰. Les huit *umbones* de boucliers récemment extraits d'un puits aménagé dans l'angle de l'enclos de Nordheim (Bade-Wurtemberg), dont la vocation d'habitat fait peu de doutes, illustre à quel point ce critère tient à peu de choses³¹. Tout aussi inattendue, la découverte d'armes et de crânes humains disséminés à la surface du site du Caylar (Hérault) impose les mêmes précautions³². Pas plus que les boucliers de Nordheim n'apportent une solution globale au problème des *Viereckschanzen*, elle ne suffit à redéfinir les pratiques culturelles étudiées depuis plusieurs décennies dans cette partie du territoire : portiques monumentaux et statuaire héroïque y renvoient à une idéologie certes apparentée, mais bien différente quant à son expression³³. La dernière découverte en date, celle d'un lot d'armes, de trompettes et d'enseignes militaires remises au milieu du I^{er} siècle av. J.-C. dans une caisse enfouie devant le temple de Tintignac (Corrèze), évoque moins une pratique régulière qu'un acte de dévotion isolé, accompli dans le contexte de la Guerre des Gaules³⁴.

Ces indices dispersés illustrent la longévité et la très large diffusion des rites de consécration d'arme apparus au IV^e s. av. J.-C. ; mais ils font figure d'épiphénomène, dans un paysage exempt de grands trophées comparables à ceux fouillés sur le sol

²⁸ Brunaux et Arcelin 2003, *op. cit.* n. 1.

²⁹ D'autres dépôts métalliques signalés en Gaule du Centre-Est et sur le plateau suisse (Larina, La Tène, Berne-Tiefenau) proviennent de milieux naturels dépourvus de cadre bâti et consacré par un téménos

³⁰ Hormis le risque de confusion avec une sépulture remaniée, il faut aussi compter avec l'existence de rites accomplis au cœur même de l'habitat, de petits lieux de culte fréquentés à l'échelle d'une famille ou d'une agglomération restreinte

³¹ A. Neth, *Untersuchungen in einer spätkeltischen Viereckschanze bei Nordheim, Kreis Heilbronn*, dans *Archäologische Ausgrabungen in Baden-Württemberg* 1995, p. 141-147 ; Poux 2004, *op. cit.* n. 7, p. 161 fig. 92.

³² Voir la contribution de Rejane Roure, dans ce volume.

³³ P. Arcelin, Ph. Gruat, *La France du Sud-Est*, dans Brunaux et Arcelin 2003, *op. cit.* n. 1, p. 201-216. Voir la synthèse de D. Garcia, dans ce volume.

³⁴ Chr. Maniquet, *Le dépôt gaulois et les carnyx de Tintignac*, dans *Archeologia*, n° 418, février 2005, p. 16-23.

picard. S'ils invitent à une certaine modestie quant à l'état de nos connaissances, ils ne doivent pas être l'arbre qui cache la forêt.

La prise en compte d'autres marqueurs élargit l'horizon à une vaste famille de vestiges apparentés aux grands sanctuaires belges, regroupés sous le terme générique « d'enclos à banquet ». Les centaines d'amphores accumulées dans leurs fossés et sur leur sols, victimes d'actes sacrificiels qui font écho à la description de Tite-Live – décolletage et bris volontaire des récipients, tri et dépôt organisé des tessons –, montre qu'ils ont abrité des cérémonies très ritualisées, dont la dimension publique est soulignée par les quantités de vin en jeu. Leurs aménagements et les mobiliers variés qui parsèment leurs sols témoignent de lieux polyvalents, au sein desquels il est difficile de démêler l'activité culturelle *stricto sensu* des exigences politiques et économiques. Le débat qui entoure l'interprétation du vaste enclos d'Arnac-la-Poste, dans le Limousin³⁵, soulève une question que les indices de dévotion religieuse recueillis dans ses fossés (statuaire) ne suffisent pas à trancher : faut-il parler de lieux d'échanges et de commensalité profane, régie par certaines formes de ritualisation, ou de lieux de culte à part entière, spécialisés dans ces mêmes pratiques³⁶ ?

L'hypothèse de sanctuaires versés dans l'art libatoire et la consommation des viandes animales apporte une alternative concrète au modèle guerrier dans des régions où il n'est guère prégnant, comme la Gaule du Centre ou du Sud-Ouest. Elle offre également un contexte cohérent à ces cavités comblées d'amphores, d'outils agricoles et d'autres offrandes à connotation « chtonienne », recensées par centaines dans le Toulousain et l'Agenais. Rendue tangible par l'irruption des importations vinaires, au II^e s. av. J.-C., elle relativise l'indigence documentaire qui affecte ces mêmes régions aux époques antérieures.

Établie à l'échelle de la Gaule, la carte de ces manifestations (fig. 3) révèle une dichotomie qui aboutit à des conclusions trompeuses : au nord et à l'ouest, les vastes sanctuaires collectifs de type Gournay, Fesques, Ribemont ou Mirebeau ; au sud de la Loire, les enclos à banquet, dépôts en puits et portiques monumentaux³⁷. Examinée dans le détail, la situation apparaît moins contrastée. En Gaule septentrionale, l'attention croissante accordée aux pratiques de commensalité révèle leur rôle prééminent sur de nombreux lieux de culte (Gournay, Fesques, Acy-Romance, Ribemont, enclos de Braine et de Balloy, sanctuaire de Naix-aux-Forges). Le rite d'enfouissement en puits et en fosse est également attesté dans le nord de la France, où il prend des formes moins visibles et moins spectaculaires du fait de la rareté des amphores (Paris, Bruyères-sur-Oise, Bâle, Saumeray)³⁸. Considérée sur l'ensemble du territoire, la part dévolue à ces pratiques apparaît inversement proportionnelle à celui des trophées guerriers, reconnus de manière très ponctuelle en Gaule du Centre et du Midi (Saumeray, Tintignac, Le

³⁵ M. Poux, *Espaces votifs – Espaces festifs. Banquets et rites de libation en contexte de sanctuaires et d'enclos*, dans J.-L. Brunaux (dir.), *Des enclos, pourquoi faire ? Actes de la table ronde de Ribemont-sur-Ancre (1989)*, *Revue Archéologique de Picardie* 1-2, 2000, p. 226-228. *Contra* : A. Toledo I Mur, *Droit de réponse à l'article de Matthieu Poux « Espaces votifs – Espaces festifs »*, dans *Revue Archéologique de Picardie*, 1/2, 2001, p. 119-121 et en dernier lieu : Poux 2004, *op. cit.* n. 7, p. 481-487.

³⁶ J.-L. Brunaux, *La France du Nord*, dans Brunaux et Arcelin 2003, *op. cit.* n. 1, p. 44.

³⁷ Brunaux et Arcelin 2003, *op. cit.* n. 1, p. 246.

³⁸ Poux 2004, *op. cit.* n. 7, p. 320-324.

Caylar). Mais son appréciation reste tributaire de conditions de conservation et de documentation très inégales, dont on ne saurait inférer une tendance d'ordre général : ni progression géographique, traduisant un processus d'acculturation du sud vers le nord (ou réciproquement), ni évolution chronologique, marquant une césure fondamentale avec les périodes antérieures à la fin de l'âge du Fer.

Moins décalés dans le temps et l'espace qu'il n'y paraît à première vue, sacrifices animaux, consécration de butin, repas sacrés et libations vinaires, offrandes chtoniennes et accumulations de biens de prestige, ne s'excluent pas forcément. Expressions complémentaires, sinon indissociables, de l'activité exercée dans les espaces consacrés du second âge du Fer, leurs vestiges cohabitent sur de nombreux lieux de culte de conception architecturale identique : armes réelles ou à l'état de miniatures, vin italien ou bière locale, monnaies, jetons et autres biens manufacturés y relèvent, en définitive, d'une idéologie très similaire, héritière d'une tradition beaucoup plus ancienne. Selon les régions et les époques, elle se manifeste sous des formes et dans des proportions variables d'un site à l'autre, qu'il convient d'exprimer en termes statistiques avant d'en aborder l'interprétation.

Un modèle transitoire : le sanctuaire de Corent en Auvergne

Cette imbrication est illustrée par la fouille exhaustive du sanctuaire de Corent en Auvergne, situé à une quinzaine de kilomètres au sud-est de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Découvert en 1992, il a fait l'objet entre 2001 et 2004 de quatre campagnes de fouille successives qui ont permis d'établir le plan des structures, leur datation, leur évolution et les rituels qu'elles mettaient en œuvre³⁹.

De l'enclos palissadé au portique monumental

L'enceinte sacrée est implantée au centre d'un vaste plateau volcanique qui a connu une occupation très dense à la fin de l'âge du Fer : les milliers de monnaies et d'amphores vinaires italiques recueillies à sa surface signalent l'existence d'une agglomération étendue sur près de cinquante hectares, dont le pic d'occupation se situe au début du premier siècle avant notre ère. Sous le sanctuaire a été reconnue une longue séquence d'habitats datés du Néolithique, de l'âge du Bronze et du premier âge du Fer, avec lesquels il n'entretient aucun lien de continuité chronologique ou fonctionnel⁴⁰.

Dans son premier état, le *téménos* correspond en tous points au schéma « classique » décrit pour les sanctuaires belges (fig. 4). Reconnu sur quatre cinquièmes de son tracé, il est matérialisé par une palissade implantée au fond d'un large fossé, délimitant un espace parallépipédique de quarante-trois mètres de large. Décalé d'environ 30° par rapport aux points cardinaux, l'orientation de l'enclos est déterminée par une diagonale tirée au cordeau entre ses angles nord-est et sud-ouest, alignée sur le nord terrestre⁴¹. Une interruption de la palissade mise en évidence au milieu de sa branche orientale en

³⁹ M. Poux (et collaborateurs), *L'enclos cultuel de Corent (Puy-de-Dôme) : festins et rites collectifs*, dans *Revue Archéologique du Centre de la France*, Tome 41, 2002, p. 57-110 ; Poux 2004, *op. cit.* n. 7, p. 491-502.

⁴⁰ Niveaux du Néolithique moyen et final, du Hallstatt B1 à B3, C et D1 : J. Gasc, *L'occupation du plateau de Corent (Puy-de-Dôme) à l'âge du Bronze et au I^{er} âge du Fer à travers l'étude de la céramique*, mémoire de maîtrise inédit, Université de Toulouse-Le Mirail, 2003.

⁴¹ Selon les principes constitutifs énoncés par Chr. Toupet 2004, *op. cit.* n. 6.

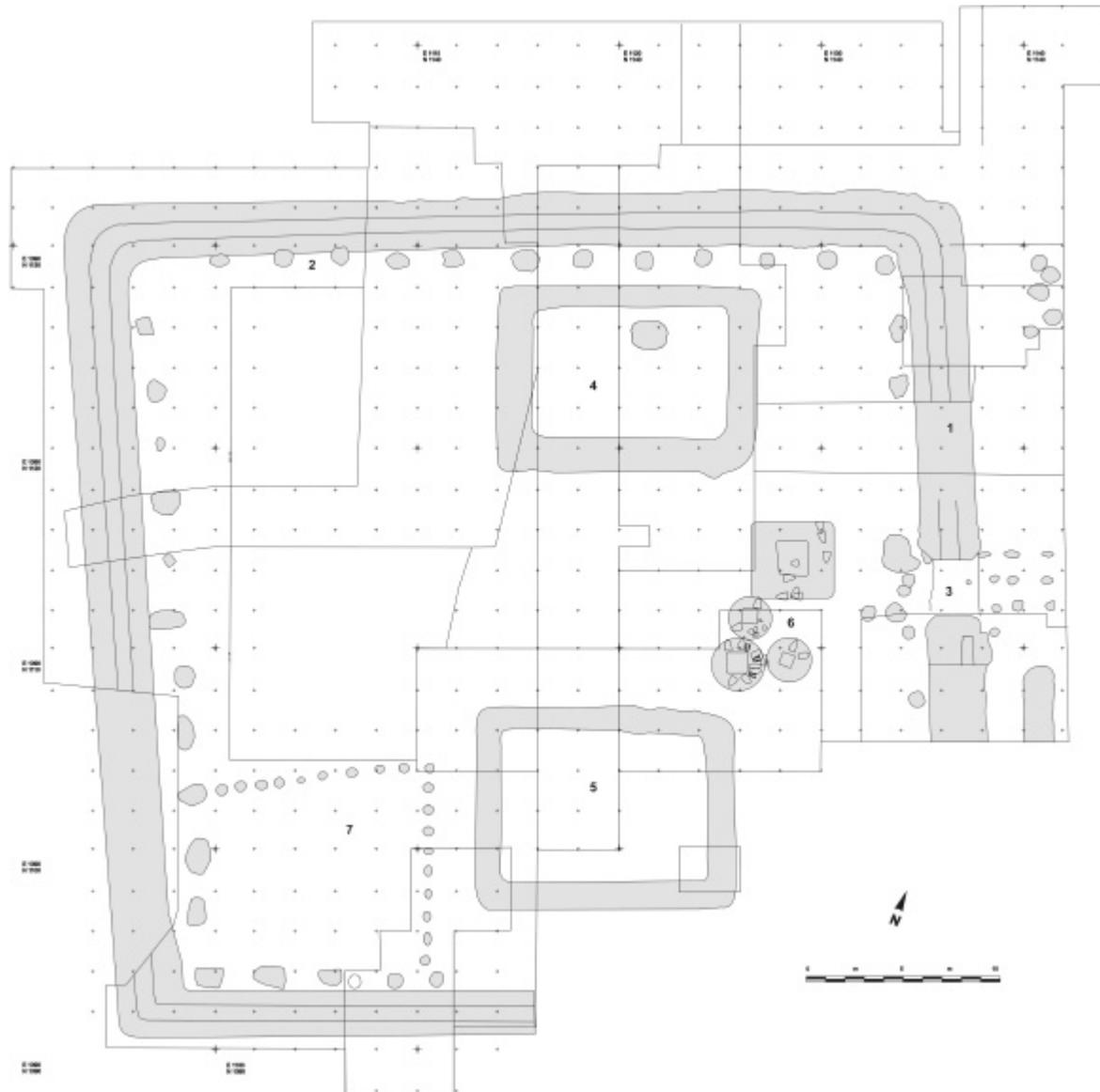


Fig. 3 – Sanctuaire de Corent (Puy-de-Dôme), plan des vestiges laténiens. 1 – fossé de péribole ; 2 – galerie périphérique ; 3 – entrée ; 4 – bâtiment nord ; 5 – bâtiment sud ; 6 – cuves en bois ; 7 – enclos interne.

marque l'entrée principale, tournée vers le levant. Comme à Gournay, le franchissement du fossé est facilité par une passerelle en bois reposant sur une série de poteaux, vraisemblablement surmontée d'un porche en bois. Les premiers éléments mobiliers retrouvés à la base du fossé d'implantation de la palissade⁴² situent sa date de fondation à la charnière des troisième et dernier quarts du II^e s. av. J.-C.

Quelques décennies plus tard, la palissade est démantelée pour faire place à de nouveaux aménagements. Lui succède une grande galerie couverte à construction de

⁴² Ensemble mobilier étudié par G. Verrier (Université de Bourgogne, Dijon), révélant la prédominance de Campaniennes A, d'amphores Dressel 1A et gréco-italiques de transition et de céramiques peintes, associés à une monnaie de potin et à une fibule de type Nauheim.



Fig. 4 – Sanctuaire de Corent, reconstitution informatisée de la cour intérieure, du bâtiment nord et de la galerie périphérique (vue de l'angle nord-est du péribole, second quart du Ier s. av. J.-C., © Court-Jus Productions, A. Sauzeddes).

terre et de bois, dont le tracé reproduit fidèlement celui du premier péribole. Sa toiture repose sur un mur extérieur de poteaux liés avec du torchis et une haute colonnade de douze par treize puissants poteaux en bois, d'un diamètre estimé à environ quarante centimètres. Large d'environ six mètres, son espace interne est subdivisé en plusieurs espaces cloisonnés et pavés à l'aide de tessons d'amphores, pourvus chacun d'un foyer. Les nombreux reliefs animaux, céramiques et d'ustensiles culinaires qui jonchent le sol montre qu'elle était principalement dédiée aux activités culinaires, à la consommation des viandes et du vin importés dans le *téménos*. Certains secteurs concentrent des offrandes particulières, éléments d'épées et de boucliers, crânes humains, quartiers de chevaux, bucrânes d'animaux domestiques ou sauvages, vraisemblablement intégrées à l'ornementation du portique.

Reconnu sur les quatre côtés de l'enceinte, soit sur presque deux-cent mètres de longueur, ce péristyle monumental tient à la fois de la *stoa* grecque ou du quadriportique latin (fig. 5). Sauf coïncidence, l'*intercolumnium* de trois mètre vingt qui sépare chaque pilier, équivalent de dix pieds doriques⁴³, renforce l'hypothèse d'un emprunt direct aux normes architecturales méditerranéennes. De ces vastes galeries

⁴³ Mesure canonique de 32,7 cm (pied dorique ou attique) par 10, utilisée pour l'espacement des colonnes du temple de Zeus à Olympie, du temple d'Apollon à Delphes ou du Parthénon, conservée à l'époque hellénistique pour les grands portiques à colonnade de type *stoa*. H. Knell, *Architektur der Griechen. Grundzüge* 38, Wissenschaftliche Buchgesellschaft, Darmstadt, 1988.

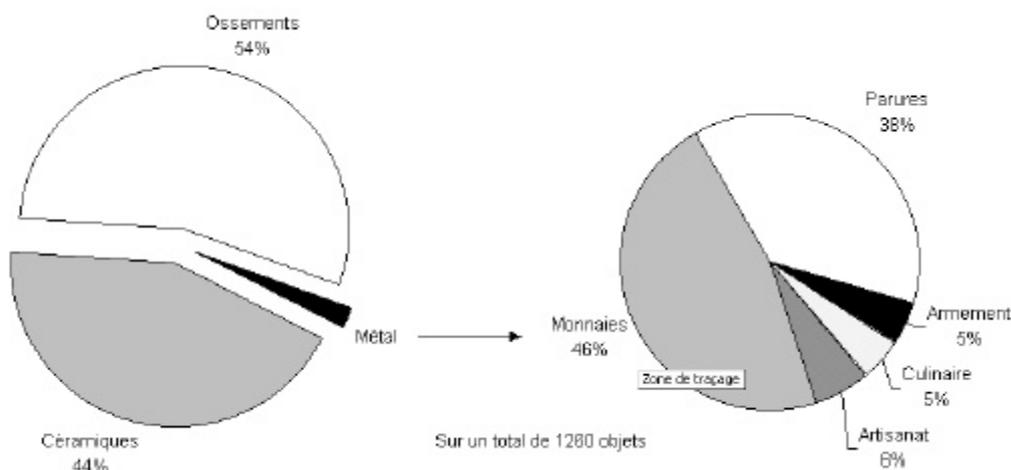


Fig. 5 – Répartition fonctionnelle des principales catégories d’offrandes attestées à Corent (% en nombre de restes, comptages M. Demierre).

couvertes servant à la délimitation et à l’ornement des places publiques ou des sanctuaires, il semble aussi emprunter la fonction polyvalente : de la Grèce archaïque à l’Italie hellénistique, elles constituent à la fois un abri et une vitrine pour la préparation et la tenue des banquets, pour l’exposition du butin ou des offrandes⁴⁴. Abstraction faite des matériaux utilisés, la galerie de Corent adopte un principe très répandu dans le monde méditerranéen, jusqu’en Gaule : dans son principe architectural, comme sur le plan fonctionnel, elle n’est que la traduction locale de ces portiques monumentaux du Midi mettant en scène les effigies héroïsées de l’aristocratie réunie au festin et parée des insignes du pouvoir – armes et têtes coupées réelles ou fictives, exposées sur la façade du bâtiment⁴⁵. Le mobilier piégé par les négatifs d’arrachage des poteaux indique que cet ensemble a fonctionné durant toute la première moitié du I^{er} s. av. J.-C., jusqu’à sa destruction aux alentours de la conquête.

La cour qu’il délimite a conservé la trace d’autres aménagements. Deux enclos fossoyés de forme rectangulaire, de douze par huit mètres de côté, signalent des bâtiments en construction légère de bois et torchis. Édifiés de part et d’autre de l’entrée, ils préfigurent un type de plan géminé caractéristique de certains sanctuaires gallo-romains fouillés en Gaule centrale. Le bâtiment septentrional abritait une grande fosse vide, comparable à l’autel creux des sanctuaires belges, associée à un gros bloc de basalte grossièrement équarri. Leurs fossés d’enclos, comblés de dizaines de bucrânes et de mandibules de moutons ou de chèvres montrent que ces deux bâtiments ont servi de cadre aux activités d’abattage et de boucherie sacrificiels⁴⁶.

⁴⁴ J. J. Coulton, *The architectural development of the Greek Stoa*. *Oxford Monographs on Classical Archaeology*, Clarendon Press, Oxford 1976, 3-4, 10 ; Aristophane, *Eccl.* 676-92.

⁴⁵ Arcelin et Gruat 2003, *op. cit.* n. 33 et synthèse de D. Garcia, dans ce volume.

⁴⁶ Poux *et al.* 2002, *op. cit.* n. 39 ; Poux 2004, *op. cit.* n. 7, p. 306-308.



Fig. 6 – Sanctuaire de Corent, vestiges de cuves en bois encadrées de tessons d’amphores (vue du nord-est, photo M. Poux).

Entre ces deux bâtiments, dans l’axe de la porte, ont été creusées quatre fosses carrées d’environ un mètre de côté, revêtues d’un cuvelage en bois et cernées de panses et de cols d’amphores vinaires disposés en couronne (fig. 7). Apparentées aux cavités libatoires reconnues sur les sanctuaires du Sud-Ouest, elles servaient de réceptacle pour le vin contenu dans les amphores, probablement déversé dans le sol en guise d’offrandes⁴⁷. Damés de gravillons, les sols environnants sont jonché de reliefs alimentaires et de petits mobiliers divers, parmi lesquels prédominent tessons d’amphores, mandibules de mouton, monnaies, fibules en bronze et quelques fragments épars de crânes humains.

Détruit à l’époque de la conquête romaine, aux alentours du milieu du I^{er} s. av. J.-C., le sanctuaire est entièrement reconstruit, dans le strict respect de son plan initial. Le péristyle en bois fait place à un quadriportique maçonné, dont subsistent quelques bases de colonne et de piliers en pierre. Les deux petits bâtiments intérieurs et les cuves situées face à l’entrée bénéficient également d’un rhabillage en pierres et dalles calcaires. À une date plus tardive, qui reste à préciser, un grand *fanum* de plan classique, à *cella* et galerie périphérique, est édifié dans l’axe de l’entrée. Malgré une forte baisse d’activité, soulignée par la raréfaction des offrandes, le sanctuaire perdure sous cette forme monumentale jusqu’à la fin du III^e siècle de notre ère.

⁴⁷ M. Poux, *Les cuves du Roi Luern*, dans *L’Archéologue / Archéologie nouvelle*, n°65, avril-mai 2003, p. 27-29 ; Poux 2004, *op. cit.* n. 7, p. 271, 499-502.

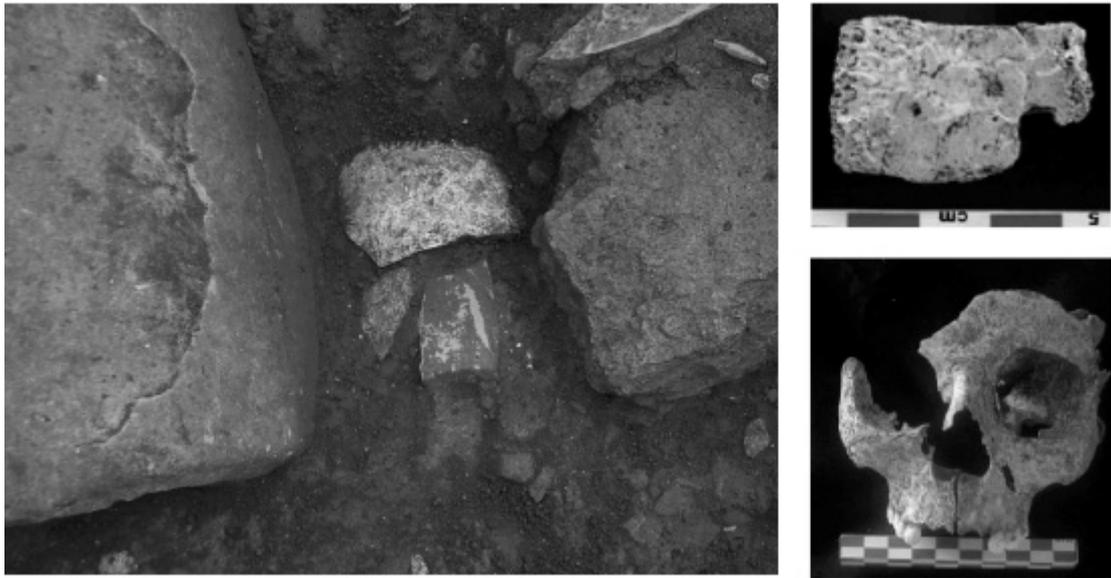


fig. 1 – Sanctuaire de Corent, restes humains. À gauche : fragment de calotte crânienne piégé parmi les dépôts d’amphores encerclant les cuves en bois. En haut à droite : fragment de voûte pariétale issu du remplissage de l’une des cuves, présentant une trace de perforation d’origine indéterminée. En bas à droite : facial de jeune adulte, issu de la branche nord du fossé de péribole. Identifications : P. Courtaud, E. Rousseau, Université de Bordeaux I, UMR 5809 du CNRS.

La monumentalité et la longévité du sanctuaire de Corent, sans équivalent à l’échelle régionale, le désignent comme le principal lieu de culte de la Cité Arverne au I^{er} s. av. J.-C. Ce statut est conforté par une comparaison à l’échelle avec les enceintes de Ribemont-sur-Ancre et de Fesques (fig. 2) : la coïncidence de plan et de module trahit, à plusieurs centaines de kilomètres de distance, l’observation d’un même modèle directeur qui semble réservé aux grands sanctuaires régionaux ou confédéraux. Cette vocation suprarégionale est intimement liée à celle d’une agglomération dominant un vaste territoire, désigné par les textes comme l’épicentre géographique et historique d’une large partie de la Gaule centrale. Cette situation privilégiée, au carrefour de plusieurs influences culturelles, s’illustre dans l’évolution architecturale du sanctuaire : le passage de l’enclos palissadé à la galerie péristyle établit, *de facto*, la synthèse entre les aires fossoyées de Gaule septentrionale et les portiques en pierre de Gaule méridionale, lesquels ne constituent que la version monumentalisée de réalisations en bois antérieures⁴⁸.

Entre terre et ciel : le droit du sol

Cette dualité se reflète également dans la nature des mobiliers mis au jour dans l’enceinte, qui trouve des correspondances aussi bien dans le nord qu’au sud-ouest de la Gaule. Ils comprennent des armes en quantités notables, avec une soixantaine d’éléments ou fragments issus de toute la panoplie militaire (*umbones*, orles, et manipules de boucliers, fragments d’épées ou de fourreaux, pointes et talons de lances

⁴⁸ Brunaux et Arcelin 2003, *op. cit.* n. 1, p. 244.

miniatures ou de flèches, fragment de cotte de mailles, agrafes de ceinture, char de combat ou d'apparat)⁴⁹. Ils sont directement associées à des ossements humains, restes crâniens (facial, mandibules), pour l'essentiel, appartenant à cinq ou six individus distincts⁵⁰. Exprimé en chiffres absolus, cet effectif suffirait à inscrire Corent en bonne place dans la catégorie des sanctuaires guerriers de type belge, dont il constituerait l'exemple le plus méridional attesté à ce jour.

Replacé dans son contexte et exprimé en proportions de l'ensemble du mobilier, ce critère apparaît beaucoup moins pertinent : armes et ossements humains occupent une place insignifiante, dans un faciès d'offrandes dominé à plus de 98 % par les reliefs alimentaires, les monnaies, les éléments de parure et d'*instrumentum* (fig. 6). La part la plus importante revient aux ossements animaux (moutons et chèvres pour l'essentiel, mais aussi, porcs ou bovidés), suivis par les amphores tardo-républicaines, qui totalisent près d'un millier d'individus, les céramiques locales ou importées, les ustensiles culinaires (chaudrons, crocs, couteaux, seaux, passoires), les monnaies, les outils et les parures (fibules, anneaux). Une écrasante majorité du mobilier retrouvé à Corent gravite autour d'une seule et même pratique, celle du repas communautaire. Ses modalités sont bien établies⁵¹ : à l'abattage des animaux et à leur découpe régis par des normes sacrificielles précises, succède la cuisson, le partage et la consommation des viandes ; la consommation du vin est précédée de libations impliquant le décolletage et le bris symbolique des amphores, dont le contenu est partiellement déversé dans le sol, avant d'être réparti entre les participants aux cérémonies⁵².

Corrélées à celles effectuées sur d'autres sanctuaires, ces découvertes documentent un processus liturgique aussi standardisé que le sacrifice d'armes ou l'exposition des dépouilles humaines dans le nord de la Gaule. Elles corroborent aussi un témoignage de Poseidonios d'Apamée bien connu des celtisants⁵³, qui décrit par le menu l'organisation de festins en territoire arverne à la charnière des II^e et I^{er} s. av. J.-C. :

Posidonios poursuit en décrivant aussi la richesse de Luern, père de Bituit, qui fut déposé par les Romains. Il dit que pour gagner la faveur de la multitude, il se faisait transporter sur un char à travers les campagnes, et jetait de l'or et de l'argent aux myriades de Celtes qui le suivaient. Il faisait enclore un espace de douze stades carrés, sur lequel il faisait remplir des cuves avec des boissons d'un grand prix, et préparer de telles quantités de victuailles que, plusieurs jours durant, il était permis à ceux qui voulaient entrer dans l'enceinte de goûter aux mets qu'on avait préparés et qui étaient à disposition sans interruption. Alors qu'il avait mis un terme au festin, un poète autochtone arriva, en retard. Il alla au-devant de Luern avec un chant où il célébrait sa grandeur, tout en se lamentant de son retard.

⁴⁹ Selon un premier inventaire, effectué dans le cadre de l'étude du mobilier métallique en cours (M. Demierre, Université de Lausanne, Suisse).

⁵⁰ Étude anthropologique : P. Courtaud, E. Rousseau (Université de Bordeaux I, UMR 5809 du CNRS) et L. Vergonzanne (Pôle Archéologie du Rhône).

⁵¹ Étude de la Faune : S. Foucras, doctorant à l'université de Lyon II-Lumière ; étude des amphores : M.-E. Loughton, post-doctorant, University of Bournemouth (UK).

⁵² Poux *et al.* 2002, *op. cit.* n. 39 ; Poux 2004, *op. cit.* n. 7, p. 250-299.

⁵³ *Frag.* 170 30-43, cité par Athénée IV 37.1-19, Stephanus p. 154a.

Enclos palissadé, cuves remplies de vin, abondance de victuailles : la convergence de détails matériels qui lie cette description aux formes de commensalité tenues à Corent, si elle ne s'y réfère pas directement, en éclaire l'esprit et la véritable nature : celle de cérémonies mi profanes-mi religieuses « où le don du prince rejoint l'exigence culturelle⁵⁴ ».

La composition et la cinétique des dépôts montrent qu'ils ne relèvent pas directement de l'offrande au sens strict, dédiée à une ou plusieurs divinités dont on ignore encore l'identité. Mis au service d'une ambition politique, le rite revêt ici un caractère plus ostentatoire que sacré. L'acte de libation et de mélange du vin dans les cuves est accompli à un emplacement privilégié, immédiatement visible de l'entrée et même au-delà, de l'extérieur du sanctuaire. Quoique bien attestés sur les sanctuaires du nord de la Gaule, le tri et le dépôt séparé des reliefs alimentaires a pour seule finalité l'exposition en hauteur des crânes et des mâchoires : la disposition de certaines mandibules (attachées en fagots) et la présence de clous de suspension prouvent qu'elles étaient accrochées ou suspendues aux boiseries des bâtiments, à la manière de guirlandes, une façon de comptabiliser et de valoriser le nombre de sacrifices et de repas accomplis dans l'enceinte.

Les centaines d'amphores et de têtes de bétail investies dans ces pratiques, accumulées contre les structures ou éparpillées sur les sols de circulation, relèvent de la même symbolique d'abondance. Cette concentration de ressources issues de l'agriculture, du commerce ou de la guerre, équivaut à une forme de thésaurisation ; leur consommation-même, à un réinvestissement des bénéfices économiques dans la sphère politique et religieuse⁵⁵. Principale catégorie d'offrande après les reliefs de festin, les nombreuses monnaies en bronze ou en argent recueillies sur le sanctuaire s'inscrivent au cœur de ce processus. Leur nombre s'élève à plus de sept-cent pièces, dont la moitié ont été abandonnées aux abords de l'entrée (fig. 7). Il serait erroné, là encore, d'y voir de simples offrandes aux divinités. Les nombreux indices de frappe monétaire repérés dans le même secteur (coins monétaires, matrices, fonds de creuset, balances de précision, poids en métal) prouvent que nombre d'entre elles ont été émises sur place⁵⁶. Leur concentration à hauteur de la porte d'enceinte n'a pas forcément valeur symbolique : elle évoque un mode de retransformation ou de redistribution des richesses, fondé sur l'échange de vin et de bétail contre espèces sonnantes et trébuchantes.

Accomplis dans l'enceinte du sanctuaire, tous ces gestes ne sont pas dépourvus d'une dimension liturgique, qui est en l'occurrence double. Une dimension chtonienne, à travers le pourrissement des chairs, du sang animal et du vin dans des cuves, des fosses et des fossés apparentés au *bothros* grec, à ces rigoles à offrande (*Opferrinnen*) documentés sur les sanctuaires et les nécropoles classiques. Une dimension ouranienne, à travers ces restes « sacrifiés » aux intempéries à l'instar des trophées de Gournay (*Verwitterung*), l'immolation des viandes sur les foyers ou dans des chaudrons propices à l'évaporation des sucres et des boissons fermentées. Délimitée par une palissade, puis

⁵⁴ Brunaux et Arcelin 2003, *op. cit.* n. 1, p 179.

⁵⁵ Poux 2004, *op. cit.* n. 7, p. 356-360.

⁵⁶ F. Malacher, J. Collis, *Chronology, production, and distribution of coins in the Auvergne*, dans M. Mays (dir.), *Celtic Coinage : Britain and beyond*. The Eleventh Oxford Symposium on Coinage and Monetary History, *B.A.R.* 222, 1992, p. 189-207.

par un haut portique, l'enceinte sacrée qui abrite ces différents rites joue son rôle de *templum*, d'étroite fenêtre de communication entre la terre et le ciel : absorbés par les divinités souterraines, inhalés et rongés par les éléments, le sang et le vin des sacrifices sont les instruments privilégiés du dialogue entre les Hommes et les dieux.

Loin d'être contradictoires, ces deux aspects redonnent corps aux réflexions émises par Pierre Lévêque en 1986, à l'origine du dossier des sanctuaires picards⁵⁷. Il souligne, à juste titre, l'analogie qui lie le rite d'enfouissement et de récupération des chairs à celui des thesmophories grecques, au cours duquel des restes de porcs putréfiés au fond de fosses sont exhumés et mélangés à des céréales afin de favoriser les récoltes. Accomplies périodiquement, dans une atmosphère de convivialité (repas sacré), ces cérémonies permettaient le renouvellement ou la réactivation symboliques des forces chtoniennes liées à la fertilité de la terre, du bétail et des hommes⁵⁸. Le rôle du vin dans ces pratiques est bien établi, en Grèce comme en Gaule⁵⁹. Il n'est pas anodin, à cet égard, que deux des cuves de Corent aient livré d'infimes restes de crânes humains. Bien que difficilement démontrable, la possibilité qu'ils aient été baignés ou lavés dans du vin n'est pas sans évoquer certains rites d'héroïsation reconnus du Midi de la Gaule à Ribemont, qui confinent à la sphère funéraire⁶⁰.

Au-delà de sa signification religieuse, le rite revêt un caractère éminemment politique : il confère aux populations qui l'exercent la possibilité d'occuper et d'exploiter un territoire dont il convenait de renouveler le « bail » par des cérémonies régulières. Vaste *hestiatorion*, cadre de la fusion commensale entre les différentes composantes du corps social, leurs ancêtres et les divinités tutélaires de la Cité, le *téménos* est le lieu où s'exprime régulièrement le droit au sol et l'aptitude à en tirer les meilleurs fruits, en harmonie avec les forces qui y résident.

Entre chien et loup : le combat des chefs

Le fond idéologique de ces cérémonies et l'identité de ceux qui les organisent ressortent clairement des objets mêlés à leurs reliefs. La présence d'armes, de pièces de char, de crânes humains, de restes de chevaux, d'accessoires de banquet, participe d'un mode de représentation aristocratique bien défini sur la base des ensembles funéraires⁶¹. Elle souligne la dimension politique de célébrations organisées, à dates fixes ou occasionnelles, par les élites arvernes rassemblées dans leur principal lieu de culte. Les crânes humains de Corent, dont plusieurs indices laissent supposer qu'il étaient enchâssés ou accrochés au portique, rappellent une pratique documentée par ces

⁵⁷ P. Lévêque, *Fosses, sacrifices et putréfaction*, dans A. Daubigny (dir.), *Fonctionnement social de l'Âge du Fer. Opérateurs et hypothèses pour la France*. Table ronde de Lons-Le-Saunier 1991, 223-225 ; *Ibidem*, *Un sanctuaire bellovaque : pourriture de la chair et genèse de la nation*, dans *Dialogues d'Histoire Ancienne* 15, 2, 1989, 514-517.

⁵⁸ Metzger 1985, *op. cit.* n. 17, p. 44-53 ; De Polignac 1996, *op. cit.* n. 16, 60-64.

⁵⁹ Paraskeva et Poux 2004, *op. cit.* n.14.

⁶⁰ Poux 2004, *op. cit.* n. 7, p. 328, 350.

⁶¹ J. Metzler, R. Waringo, R. Bis, N. Metzler-Zens, *Clémency et les tombes de l'aristocratie en Gaule belge*. Dossiers d'Archéologie du Musée National d'Histoire et d'Art I, Luxembourg 1991 ; A. Ferdière, A. Villard, *La tombe augustéenne de Fléré-la-Rivière (Indre)*. 7^e suppl. à la *Revue Archéologique du Centre de la France*, Saint Marcel 1993. ; V. Guichard, F. Perrin (dir.), *L'aristocratie Celte de la fin de l'Âge du Fer*. Actes du Colloque de Glux-en-Glenne (1999). Coll. Bibracte 5, 2002.

« masques-reliquaires » de Montmartin et d'Entremont : le culte de la lignée, l'invocation périodique des ancêtres et des divinités tutélaires de la Cité, mises au service du pouvoir oligarchique⁶².

Le « démagogue » Luern inaugure une longue série de figures contemporaines de la période de fréquentation du sanctuaire, de son fils Bituit à Vercingétorix, qui rallie les foules insurgées « à l'occasion de fêtes organisées sur les sanctuaires »⁶³. Le premier comme le dernier recourent, à près d'un siècle de distance, à une même forme d'instrumentalisation politique de l'espace consacré qui tire sa force des rites esquissés plus haut : garant de la stabilité du territoire et du renouveau agraire, le sanctuaire est aussi le lieu où s'expriment et se renouvellent les institutions, lors d'assemblées ou d'élections légitimées par des lois divines, supérieures aux intérêts partisans.

L'ambiance de campagne électorale dépeinte par Posidonios témoigne très tôt du degré d'évolution politique d'une Cité arverne régie, à l'époque de César, par un Sénat constitué de plusieurs factions opposées : descendant d'une haute lignée aristocratique, fils d'un Celtill lui-même exécuté pour avoir tenté de rétablir la royauté, Vercingétorix s'empare du pouvoir avec l'appui des basses couches populaires, contre une assemblée menée par son oncle Gobannitio auquel succèdera Epadnactos, tous deux favorables aux Romains⁶⁴.

Ces intrigues politico-familiales sont l'expression d'un conflit ouvert entre logiques dynastique et institutionnelles, dont la monnaie est le premier instrument : celles jetées par Luern du haut son char illustrent, sous une forme allégorique, la *liberalitas* d'un prince apte à créer des richesses, à les redistribuer à sa clientèle et à ses électeurs potentiels. Cette attitude s'exprime, très concrètement, dans l'intense activité monétaire reconnue à Corent. L'étude des faciès monétaires, corrélée aux types émis sur le sanctuaire, permet d'attribuer à cet atelier une large part des bronzes arvernes en circulation dans la première moitié du I^{er} s. av. J.-C. Plusieurs monnaies épigraphes arborent les patronymes de chefs locaux (EPOS, MOTVDIACA, ADCANAVNOS) bénéficiant du droit de frapper monnaie, dans le cadre des institutions ou en leur nom propre. Certains d'entre eux n'ont connu qu'une diffusion très restreinte, limitée au *téménos* et à l'oppidum environnant. Exclus de la sphère économique au sens large, ils subissent une forme de « démonétarisation », caractéristique des émissions de sanctuaire⁶⁵. Ce processus revêt, à Corent, des formes encore plus absurdes : regroupés aux abords de l'entrée et dans le bâtiment, les dépôts monétaires incluent de très nombreuses rondelles en céramique – près d'un millier au total – retaillées dans des tessons ramassés sur le site, dont le module calibré confine à celui des monnaies⁶⁶. Cette coïncidence spatiale (fig. 9) est d'autant plus troublante qu'elle n'est pas liée à la répartition générale des offrandes. Évidemment dénuées de toute valeur, ces « pièces »

⁶² J.-L. Brunaux, P. Méniel, *La résidence aristocratique de Montmartin (Oise). Documents d'Archéologie Française* 64, 1997. ; Arcelin et Gruat 2003, *op. cit.* n. 33, p. 201-209.

⁶³ Florus, *Epitoma* III, 10 (Jal I 45).

⁶⁴ *Bell. Gall.* IV, 2, 3 ; VII, 4, 2.

⁶⁵ L. Bourgeois, *Le sanctuaire rural de Bennecourt (Yvelines). Du temple celtique au temple gallo-romain. Documents d'Archéologie Française* 77, 1999, p. 194-199 ; Poux *et al.* 2002, *op. cit.* n. 39, p. 105-106.

⁶⁶ Poux *et al.* 2002, *op. cit.* n. 39, p. 76-79.

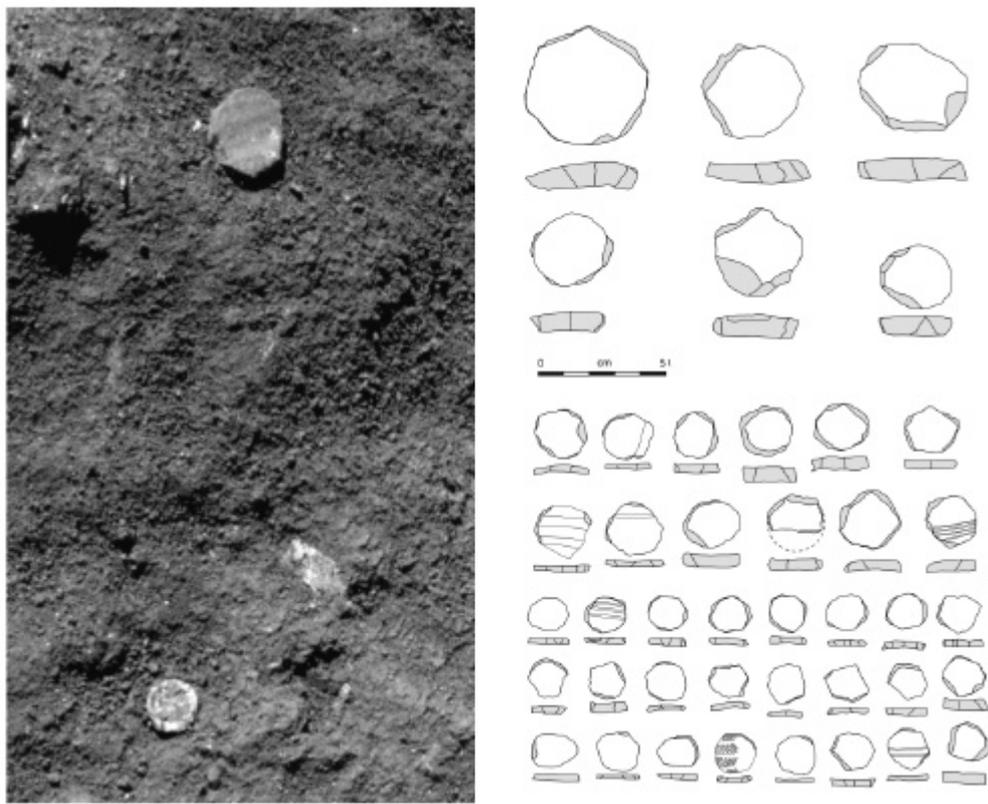


Fig. 8 – Sanctuaire de Corent, dépôt conjoint de monnaie en bronze (en bas) et de rondelle retaillée dans un tesson de céramique (en haut). À droite : principaux modules de rondelles recensés sur le site (photo et dessins : M. Poux, A. Berthon).

en céramique n'ont pu avoir qu'une fonction symbolique : offrandes de substitution, jetons d'entrée ou de présence, donnant droit à participer aux banquets à la manière des méreaux médiévaux, voire, bulletins de vote, utilisés comme des *ostraka*.

Cette dernière hypothèse est moins hasardeuse qu'il n'y paraît à première vue. Sur l'*oppidum* de Villeneuve-Saint-Germain, équipé de vastes portiques comparables à ceux de Corent, l'hypothèse d'installations dédiées au vote a été avancée sur la base des centaines de rouelles retrouvées dans leurs fossés, qui renvoient aussi bien à celles gravées sur la stèle de Verceil qu'à celles utilisées par les héliastes athéniens⁶⁷. Regroupés dans les mêmes contextes, monnaies de mauvais aloi, rondelles, perles et anneaux représentent peut être l'équivalent à bon marché de ces bulletins de vote circulaires, distribués en préalable aux votations⁶⁸. À l'instar du *campus* de Verceil, des

⁶⁷ Chr. Peyre, Documents sur l'organisation publique de l'espace dans la cité gauloise. Le site de Villeneuve-Saint-Germain et la bilingue de Verceil, dans S. Verger (dir.), Rites et espace en pays celte et méditerranéen : étude comparée à partir du village d'Acy-Romance. Actes du colloque de Rome 1997, Collections de l'Ecole Française de Rome n°276, 2001, p. 155-206.

⁶⁸ Poux *et al.* 2002, *op. cit.* n. 39, p. 79, 105 ; R. Guichon, *Les rondelles céramiques du sanctuaire de Corent*, mémoire de Master inédit (Université de Lyon II-Lumière), qui souligne leur situation analogue à celle des rouelles et des monnaies amassées à l'entrée du sanctuaire de La Villeneuve-au-Châtelot : J. Piette, *Le site des Grèves à La Villeneuve-au-Châtelot (Aube), note sur quelques ensembles monétaires*, dans J.-L. Brunaux, K. Gruel (dir.),

saepa du Titelberg ou de ces grandes enceintes dédiées au vote dans la Rome républicaine, le sanctuaire de Corent a théoriquement pu servir de cadre à ces pratiques électorales dont Posidonios se fait l'écho, à propos d'un chef en campagne peu avare de son or et de son vin.

La confiscation de l'espace communautaire à des fins personnelles et dynastiques participe d'une tendance plus générale, bien perceptible à la fin de l'âge du Fer dans le Midi de la Gaule, où les grands portiques dédiés au culte des ancêtres servent de toile de fond à l'espace public⁶⁹. Cette ambiguïté rejoint très exactement le concept de « sanctuaire de convergence », présenté par F. de Polignac comme le fondement de la Cité grecque archaïque, espace de cohésion civique en même temps que terrain d'affrontement entre factions aristocratiques⁷⁰.

Le lien qui unit l'usage politique de la monnaie à l'espace consacré s'illustre, à Corent, au travers d'un type monétaire qui figure au premier rang de ceux frappés sur le site : il s'agit des pièces dites « au renard ou au loup » (BN 3966-3969), dont le revers figure un carnivore associé, sur certaines variantes, au motif de la roue de char (fig. 10). Frappées en série et sans soin particulier, leur circulation n'excède pas les limites du sanctuaire et ses abords immédiats⁷¹. L'association des deux symboles revêt une valeur emblématique, à l'instar du cheval et l'amphore frappés sur les monnaies de Vercingétorix : le commandement militaire, la faculté d'acquérir le vin et de le dispenser lors des festins, la force animale, participent d'une auto-célébration des élites arvernes qui s'illustre également dans les sources textuelles. C'est en des termes très similaires à ceux de Posidonios que les historiens décrivent le somptueux équipage du roi Bituit, fils de Luern envoyé au-devant de Domitius Ahenobarbus vers 120 av. J.-C. :

Un ambassadeur de Bituit, roi [des Arvernes], en somptueux équipage, vint au devant de lui : il était escorté de gardes richement vêtus et de chiens. Les barbares en ces contrées ont aussi une garde de chiens. Un poète suivait, qui dans une poésie barbare chantait le roi Bituit.

Appien, *Gall.* IV, 12

Rien, dans le triomphe [de Domitius Ahenobarbus], ne fut aussi remarquable que le roi Bituit, couvert d'armes de diverses couleurs, et monté sur un char d'argent, comme il avait combattu.

Florus, III, *Bellum Allobrogicum*.

Monnaies gauloises découvertes en fouilles. Dossiers de Protohistoire n°1, Éditions Errance, Paris 1987, p. 211-235 fig. 8.

⁶⁹ Arcelin et Gruat 2003, *op. cit.* n. 33, p. 215-216.

⁷⁰ F. de Polignac, *Convergence et compétition : aux origines des sanctuaires de souveraineté territoriale dans le monde grec*, dans Brunaux (dir.) 1991, *op. cit.* n. 2, 87-105 ; De Polignac 1996, *op. cit.* n. 16, 151-176.

⁷¹ Sur un total d'environ 400 exemplaires recensés en Auvergne, plus de 90 % ont été recueillis sur le plateau, dont 40 % dans l'enceinte du sanctuaire (K. Gruel, étude des monnaies en cours).



Fig. 9 – Monnaies « au renard » BN 3966-3969. 1 – variante au carnivore ; 2 – variante au carnivore et à la rouelle (Atlas de La Tour) ; 3 – Denier serratus fourré RRC 261/1, célébrant la victoire de Cn. Domitius Ahenobarbus sur le roi arverne Bituit en 121 av. J.-C. : le revers représente la victoire romaine sur son bige, triomphant sur un chien ou un fauve aux prises avec un soldat.

Le parallélisme avec l'image de Luern sur son char, précédé d'un barde vantant ses louanges, trahit plus qu'un simple trait de ressemblance familiale. Sauf confusion des sources⁷², il illustre un même mode de représentation protocolaire composée d'un char d'apparat, d'une délégation et d'une garde armée, de meutes de chiens et d'un poète : le rôle de représentation conféré à ce dernier est d'autant plus important, qu'il correspond très probablement à celui de ces poètes sacrés (*vates*), désignés par Diodore comme un corps sacerdotal constitué⁷³. Insigne de suprématie militaire, mais aussi de souveraineté politique (rouelles de Villeneuve-Saint-Germain et de Verceil), le char et ses accessoires métalliques sont un lieu commun des élites celtiques de la fin de l'âge du Fer. Plus inhabituelle est la mention de molosses de combat, dont d'autres sources affirment qu'ils tenaient à la fois du chien et du loup⁷⁴. Peu attesté en dehors de l'espace germanique, ce type d'équipage composé d'espèces mi-domestiques mi-sauvages semble spécifique au peuple arverne, dont il incarne l'image jusqu'à Rome : en témoignent certains deniers républicains commémorant la victoire sur Bituit et son peuple, symbolisés par un chien de combat aux abois (fig. 10)⁷⁵. On le retrouve sur un graffito tracé dans la panse d'un vase provenant du site d'Aulnat près de Clermont-

⁷² Épisode corroboré par Strabon IV, 3, Tite-Live, *Épit.* 61, Orose, *Hist.* V, 14. et par les monnaies tardo-républicaines commémorant la victoire de Domitius Ahenobarbus (RRC 282/4)

⁷³ *Bibl. Hist.* V, 31 ; Brunaux 2000, *op. cit.* n. 2, p. 36.

⁷⁴ Pline, *Hist. Nat.* VIII, 148, décrit un « chien d'attaque gaulois obtenu par croisement d'un loup et d'une chienne ». Sur les différentes races canines en Gaule : A. de Leseleuc, *Le chien, compagnon des Dieux gallo-romains*, Éditions Trismégiste, Paris 1980, p. 10-19.

⁷⁵ RRC 261/1, 120-118 av. J.-C. : chien de meute (*hound*) aux prises avec un combattant romain. H. A. Grueber, *Coins of the Roman Republic in the British Museum I*, Londres 1970, 151 note 2 ; Ernest Babelon, *Monnaies De la République Romaine I*, Bologne 1963, 46.

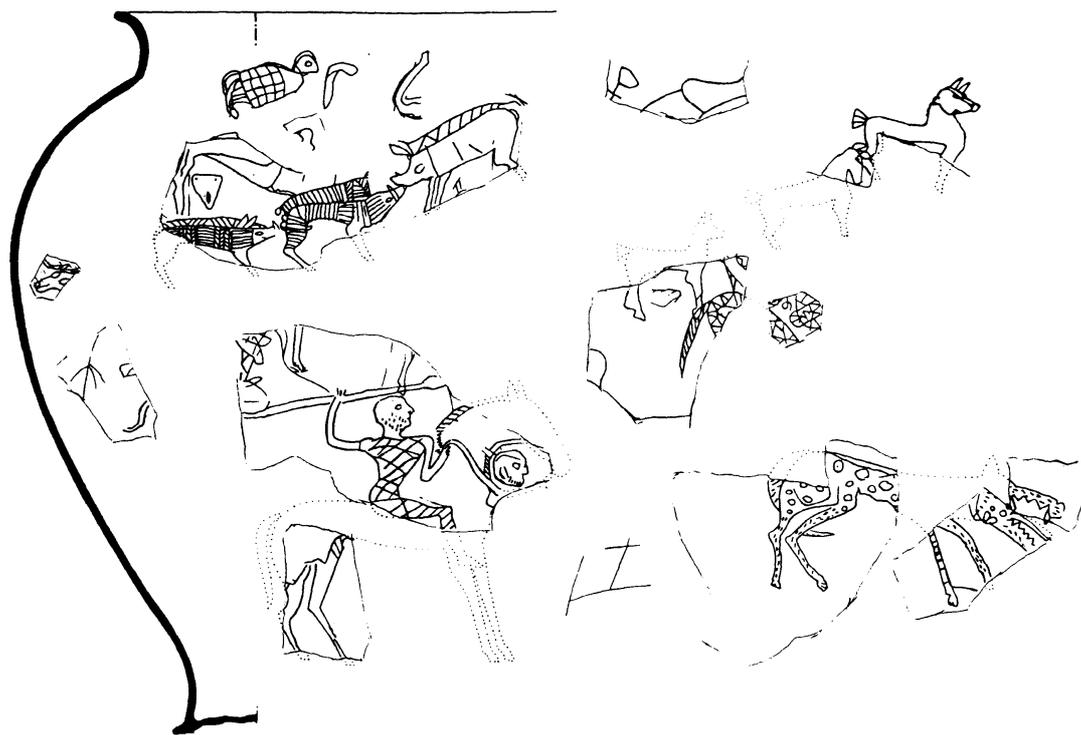


Fig. 10 – Dessin gravé à la pointe sur un vase peint issu du site laténien d’Aulnat à Clermont-Ferrand (seconde moitié du II^e s. av. J.-C.) : cavalier brandissant une lance et une tête humaine accrochée à l’encolure de son cheval, environné de différentes espèces animales : chiens, loups, sangliers, bouquetins affrontés, vautour ?) et de chiens de meute (dessin R. Périchon).

Ferrand, daté du II^e s. av. J.-C., qui figure un cavalier caracolant la lance à la main, tête coupée accrochée à l’encolure, précédé de cinq carnassiers de races différentes (fig. 11).

L’image monétaire du carnivore juché sur une roue de char ne dépare donc pas parmi les vestiges du sanctuaire de Corent, dominés par l’idéologie de l’élite à cheval et des têtes coupées. Parsemée de reliefs de festin, d’armes et de pièces de char, son enceinte a aussi livré des ossements de canidés en quantités notables. Avec une dizaine d’individus, le chien domestique (*canis familiaris*) y totalise une part rarement atteinte sur les sanctuaires gaulois⁷⁶. Le fait que certaines parties (crâne et rachis) n’ont pas été consommées, mais déposées dans les fossés à l’instar du cheval, témoigne d’un statut à part : symbole chthonien, dont la dépouille sacralise les fosses et les puits dédiés aux ancêtres et aux divinités souterraines, le chien incarne aussi le pouvoir royal⁷⁷. Encore plus exceptionnel est le dépôt de plusieurs espèces sauvages, dont deux à trois crânes de

⁷⁶ P. Méniel, *Les animaux dans les sanctuaires gaulois du Nord de la France*, dans J.-L. Brunaux (dir.) 1991, *op. cit.* n. 2, p. 257-267 : Vertault excepté, la part du chien sur les sanctuaires du *Belgium* est qualifiée d’anecdotique ; P. Lévêque 1991, *op. cit.* n. 57, note le contraste avec les sanctuaires germaniques, où le chien voué à Freyr, dieu de la fécondité, constitue le principal animal sacrificiel avec le cheval et le verrat.

⁷⁷ P. Lévêque 1991, *op. cit.* n. 57, 224 ; Sur le statut sacré du chien dans l’iconographie gallo-romaine : A. de Leseleuc, *op. cit.* n. 74.



Fig. 11 – Sanctuaire de Corent, dépôts de crânes de canidés et de petits carnivores : crâne de chien (en haut à gauche), mandibules de loups (en haut à droite) crâne de renard (en bas à gauche), crâne de chat sauvage (en bas à droite : photos et identifications S. Foucras).

loups (*canis lupus*), un crâne de renard (*vulpes vulpes*) et un crâne de chat sauvage (*felis silvestris*), découverts dans une étroite portion de fossé fouillée à gauche de l'entrée (fig. 12). En dépit de leur rareté, ces éléments n'ont rien d'anecdotique. Dans un faciès monopolisé à plus de 99 % par les reliefs de consommation, ces crânes de carnivores figurent en première position des espèces réservées à l'offrande, loin devant l'Homme et le cheval. Leur exposition au niveau du porche d'entrée revêt, à l'instar des armes et des crânes humains de Gournay, une fonction emblématique et identitaire. En l'occurrence, l'image du trophée renvoie aussi bien à la pratique de la guerre qu'à celle de la chasse, apanage de l'aristocratie équestre et de ses meutes⁷⁸. Le lien d'intimité, voire d'égalité qui les unit est si étroit que, selon Arrien, certains chiens se voyaient parfois couronnés et autorisés à festoyer avec leurs maîtres sur les sanctuaires⁷⁹.

Cette proximité bénéficie d'un dernier éclairage, d'ordre onomastique, qui filtre entre les lignes du texte de Posidonios. Il semble, en effet, que les différentes graphies du nom celtique Luern (*Louernios*, *Luerius*) dérivent d'un même thème *loupernos-*

⁷⁸ P. Méniel, *La chasse en Gaule, une activité aristocratique ?*, dans V. Guichard, F. Perrin (dir.), *op. cit.* n. 61, p. 223-230.

⁷⁹ *Chasse*, 34 ; Brunaux 2000, *op. cit.* n. 2, p. 135-136.

apparenté au latin *lupus*, qui signifie « renard » ou « petit loup »⁸⁰. Bien attesté par les inscriptions gallo-romaines⁸¹, ce genre de patronyme à référence animalière a inspiré d'autres emblèmes monétaires : à commencer par celui de l'arverne Epadnactos, « fils du cheval » dont les premières monnaies figurent un cavalier (BN 3899 à légende CICEDV BRI EPAD). La référence au carnassier a une signification moins totémique que politique, qui a pu revêtir différentes formes : celle, immortalisée sur le vase d'Aulnat, d'un équipage de guerre ou de chasse composé de meutes de chiens et/ou d'animaux sauvages ; celle, matérialisée par la peau d'ours déposée dans la tombe du seigneur de Clémency, d'un vêtement d'apparat cousu avec leurs dépouilles⁸² ; ou encore, celle d'un simple emblème dessiné sur les boucliers, comme on en connaît certains exemples dans le monde classique⁸³. Synonyme de valeur guerrière et d'excellence aristocratique, l'image du renard, du loup ou du chien arborée comme symbole de *gens* a engendré de nombreux surnoms portés, à la même époque, par les plus hauts magistrats de Rome : tel P. Rutilius Lupus, consul en 90 av. J.-C. dont le *cognomen* sous-tend, selon certains numismates, l'allégorie monétaire de la louve romaine foulée au pied par le taureau de la confédération italienne⁸⁴.

Il est tentant, par analogie, d'interpréter la présence récurrente du renard, du loup et du chien parmi la faune et sur les monnaies retrouvées à Corent comme un emblème dynastique lié à la figure de Luern et à sa lignée (fig. 13). Faute d'inscriptions, cette interprétation demeure évidemment hypothétique ; mais elle n'est pas plus improbable, dans son principe, que la personnification de Bituit en chien de guerre aux abois, piétiné par l'ennemi à l'instar d'un Rutilius Lupus (fig. 10). Elle est renforcée, en Auvergne-même, par la récente découverte d'une sépulture à incinération datée de la fin du II^e s. av. J.-C., qui recelait trois catégories d'offrandes inédites en territoire arverne : pièces de char, amphore de vin et... ossements de renard⁸⁵.

Cette hypothèse de travail peut également alimenter une réflexion développée par J. Creighton, à partir des homotypies qui relient plusieurs légendes monétaires de Bretagne insulaire à certaines émissions d'Italie et de Maurétanie romaines⁸⁶. Ce lien formel entre les élites bretonnes et méditerranéennes est expliqué par l'institution des *obsides*, ces descendants de grandes familles gauloises élevés à Rome à titre d'otages, nourris au sein des institutions de la République et des images de propagande qu'elle

⁸⁰ X. Delamarre, *Dictionnaire de la langue gauloise*, Paris 2001, p. 175-176 ; À rapprocher d'autres patronymes celtiques fondés sur un thème identique : Cuno-maros « grand chien » ou Catuvolcus, « Loup de combat ». Entre ces différentes espèces, la distinction n'est pas évidente (cf. mention de Pline citée en n° 74).

⁸¹ S. Forier, *Les anthroponymes fondés sur les noms d'animaux en Gaule Narbonnaise et dans les provinces alpines*, dans *Noms, Identités culturelles et romanisation sous le Haut-Empire*, Bruxelles 2001, p. 473-535.

⁸² Metzler *et alii* 1991, *op. cit.* n. 61, p. 104-105 fig. 82 ; à comparer aux enseignes de légion, revêtus au combat d'une peau de loup dans la tradition du héros troyen Dolon (*Iliade* X, 5).

⁸³ Vases à figures rouges montrant des boucliers ornés de l'effigie du renard ou le loup, généralement attribués aux peuples barbares d'Occident : Beazley, Cambridge G70, Syracuse 21475, Athènes, Acropole Coll. 1.607, Boston 21.2286).

⁸⁴ Précédé dans cette fonction par L. Cornelius Lentulus Lupus (Consul, 156 av. J.-C.) ; Grueber, *op. cit.* n. 75, II, p. 327.

⁸⁵ Fouille INRAP inédite (tracé A89), renseignement S. Foucras, Y. Deberge et J. Dunkley, que je remercie.

⁸⁶ J. Creighton, *L'aristocratie britannique à travers l'iconographie monétaire à la fin de l'âge du Fer*, dans V. Guichard, F. Perrin (dir.), *op. cit.* n. 61, p. 299-309.

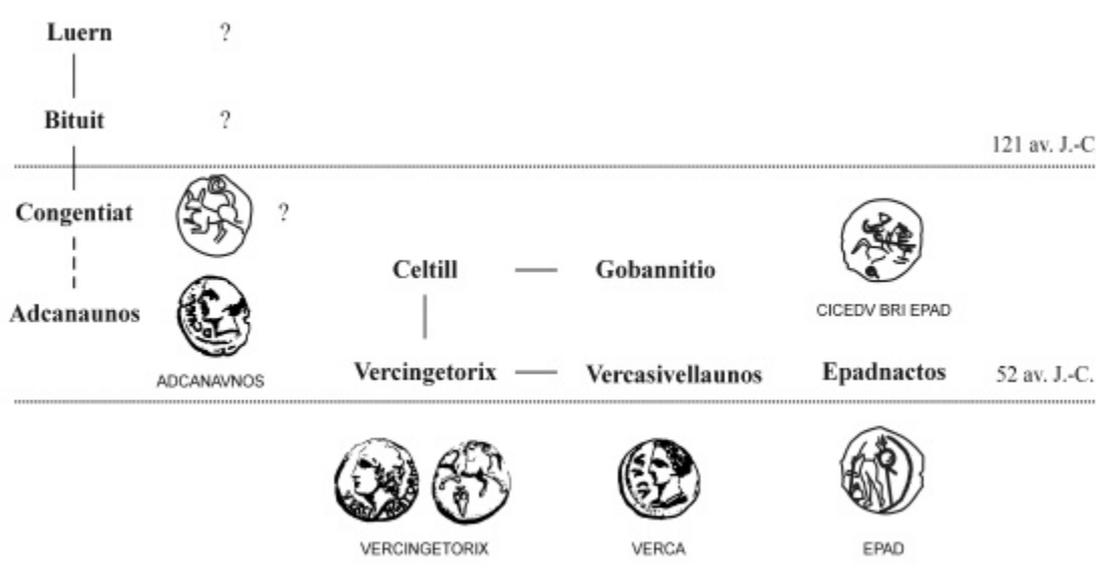


Fig. 12 – Arbre généalogique reconstitué des principales *gentes* arvernes et de leurs emblèmes, d’après les sources textuelles et les légendes monétaires. Traits pleins : liens de filiation, de fraternité ou de cousinage attestés par Posidonios et César. Pointillés : liens de filiation hypothétiques.

véhicule : signes zodiacaux, insignes religieux ou trophées navals, mis au service d’une quête de souveraineté des ténors de l’oligarchie. Selon J. Creighton, les grands sanctuaires de la Cité constituent le principal lieu d’expression de cette imagerie importée par ces rois-clients à leur retour au pays.

L’existence de liens d’hospitalité, d’alliance ou de clientélisme noués par-delà les Alpes, attestés à une date très précoce par les modalités du commerce du vin en territoire arverne ou éduen⁸⁷, pourrait expliquer la présence des mêmes motifs dans l’iconographie monétaire gauloise, y compris sur certaines monnaies frappées à Corent (LT 3952 à légende EPOS à l’échassier, LT 3994, MOTVDIACA à l’animal marin). Il n’apparaît guère crédible que Luern ou Bituit aient entretenu des amitiés personnelles avec la République romaine : dépeints par les sources en barbares exotiques, leurs règnes respectifs se situent entre les années 160 et 120 av. J.-C., en pleine période d’indépendance arverne. On sait en revanche que le propre fils de Bituit, Congentiat, a été pris en otage au lendemain de la défaite de 121 av. J.-C. Tite-Live rapporte qu’après la capture de son père, il fut « confié par décret au sénat de Rome⁸⁸ ». Selon l’usage⁸⁹,

⁸⁷ M. E. Loughton, S. Jones, *Les amphores républicaines en Auvergne (Puy-de-Dôme) : importation et diffusion avant la Conquête*, dans *Revue Archéologique du Centre de la France*, tome 39, 2000, p. 63-81. ; F. Olmer, *Les amphores de Bibracte - 2. Le commerce du vin chez les Éduens d’après les timbres d’amphores. Catalogue des timbres de Bibracte 1984-1998. Catalogue des timbres de Bourgogne*. Collection Bibracte 7, Glux-en-Glenne 2003.

⁸⁸ *Epit. LXVI : Decretum quoque est, ut Congonnetiacus, filius eius, comprehensus Romam mitteretur*. Son nom même (Congentiatius ou Congonnetiacus) semble dérivé du gaulois *congostlos* (« otage ») ou d’une double racine *con-gennos* (lat. *cum gens*, « qui appartient à la lignée ») : Delamarre 2001, *op. cit.* n. 80, p. 94.

⁸⁹ Voir en dernier lieu : D. C. Braund, *Rome and the friendly King : The Character of Client Kingship*, Croom Helm, Beckenham 1984.

cette précaution permettait d'exercer un contrôle sur les populations soumises tout en ménageant la possibilité de rétablir le prince légitime dans les fonctions paternelles, inféodées à un Sénat local d'obédience romaine.

Dans cette seconde hypothèse, le retour d'un Congentiat devenu adulte se situerait entre 110 et 80 av. J.-C., période qui coïncide avec le séjour de Posidonios en Gaule. Elle correspond aussi à l'apogée du sanctuaire de Corent, qui se dote à cette époque d'une galerie monumentale alignée sur les standards méridionaux, vouée au culte du politique, de la monnaie et du vin romain. Cette activité soutenue reflète l'autonomie toute relative accordée aux Arvernes après leur défaite, comparable à celle dont bénéficieront certains royaumes insulaires au début de notre ère. Le rapprochement n'est pas abusif : en Bretagne comme en Gaule, culte d'État et frappe monétaire constituent les premiers instruments d'une (re)conquête de souveraineté. Un *obses* sous tutelle romaine, héritier d'une *gens* locale éloignée pendant plusieurs années des arcanes du pouvoir, a pu tirer parti de l'instauration ou de la réactivation d'un culte dynastique à l'image de ses ascendants directs : celle du roi-carnassier hissée au rang de légende monétaire et littéraire, affichée à l'entrée du sanctuaire en souvenir d'un règne révolu ou régénéré. Cet héritage s'illustre peut-être sur un coin monétaire recueilli aux abords du sanctuaire, produit l'un des derniers monnayages émis par l'*oppidum* avant la conquête (LT 3868) : son avers est frappé au nom d'ADCANAVNOS, composé de la racine *canauo*⁹⁰ qui signifie... « jeune loup ».

Conclusions

Des cultes gaulois, les auteurs antiques relayés par les romantiques modernes ont longtemps véhiculé l'image primitive, sanguinaire et insaisissable, d'une pure religiosité retranchée au fond des bois. L'image d'Épinal a depuis longtemps cédé la place à nouvelle vision, plus conforme aux données de l'archéologie : celle d'un univers sacré consubstantiel à celui de la guerre, jalonné de sanctuaires-trophées dédiés au culte des héros morts au combat et à l'exposition des dépouilles ennemies.

Cette définition de l'espace consacré, qui s'applique à une vingtaine de sanctuaires septentrionaux fréquentés au III^e siècle avant notre ère, ne semble pas généralisable à l'ensemble de la Gaule celtique. La fouille de nouveaux lieux de culte extérieurs au territoire belge permet de l'élargir à d'autres types d'aménagements : portiques monumentaux célébrant les élites locales, cavités dédiées au culte chthonien, enclos réservés à la pratique du banquet et des libations, mettant en œuvre des conceptions et des pratiques rituelles originales. Leur très large diffusion ne plaide pas pour un phénomène accessoire ou tardif, symptomatique d'une décomposition des sociétés indigènes en butte aux influences extérieures. Bien que révélées au contact de la Méditerranée, avec la diffusion de l'architecture monumentale en pierre, des amphores vinaires et du monnayage, elles plongent leurs racines dans un fond idéologique très ancien, commun aux Celtes et à leurs voisins.

À la croisée de ces influences septentrionales et méridionales, le sanctuaire de Corent fait office de « chaînon manquant », sur un plan à la fois structurel et fonctionnel. En un siècle d'évolution, son architecture réunit en un même espace le principe de l'aire

⁹⁰ Delamarre 2001, *op. cit.* n. 80, p. 86-87 (**Ad-canauo-nos*), pour ne pas évoquer une autre étymologie possible, apparentée au latin *ad canem* : « proche de ses meutes ».

fossoyée et du portique monumental, sous sa forme primitive en bois qui précède les galeries en pierre du Midi. Les vestiges de l'activité rituelle, débris de trophées et accumulation de reliefs alimentaires issus du banquet, établissent la synthèse entre les cultes guerriers de Picardie et les rites libatoires d'Aquitaine.

Démultipliés par l'abondance des amphores et des monnaies, ces vestiges laissent entrevoir l'importance que revêtent ces pratiques à d'autres époques et dans d'autres régions où ces mêmes marqueurs font défaut. Remis au cœur d'une liturgie où l'aspect militaire n'occupe qu'une place marginale, leur diversité invite à explorer d'autres formes d'intégration de l'espace consacré à l'espace civique. Plus qu'une simple « vitrine du sacré » ornée de dépouilles, le sanctuaire se présente comme un lieu de vie, un foyer d'activités publiques qui éclaire toutes les facettes de l'édifice social :

Point de communication avec les divinités et les ancêtres garants de la propriété territoriale, il est aussi le lieu de la régénération du sol et des forces politiques, au sein duquel se dénouent les décisions collectives et les enjeux électoraux. Accomplis à l'ombre de ses portiques, sacrifices, libations, festins et offrandes ostentatoires font du sanctuaire un instrument idéologique au service des intérêts communautaires et individuels : par ses emblèmes affichés dans l'enceinte, l'élite locale s'inscrit dans la continuité d'une dynastie de droit divin, reconnue apte à gérer l'héritage et les destinées de la communauté.

Point de regroupement et d'échange des biens communautaires, il permet leur retransformation sous forme de fêtes, de repas publics et de frappes monétaires. Au sein de ce qui s'apparente à un vaste champ de foire, le gaspillage de vin et de bétail, l'offrande d'objets de prix ou leur destruction, s'inscrivent au cœur de la relation qui unit le geste de dévotion à la réalité économique, laquelle « peut prendre, tantôt la forme de rapports redistributifs, tantôt celle de la thésaurisation, des offrandes, des destructions religieuses, funéraires ou sacrificielles⁹¹ ».

Placés sous une tutelle divine qui n'est pas moins tangible que sur d'autres lieux de culte, ces rites n'ont rien de profane : ils sont, tout au contraire, la raison d'être de l'espace consacré, qui sacrifie dès l'origine à une quadruple exigence, religieuse, politique, militaire et économique. Les différences formelles qu'on peut relever entre les sanctuaires du nord et du sud de la Gaule occultent sans doute l'essentiel. À Ribemont comme à Corent, le culte public répond à une même nécessité fondamentale : l'appropriation du territoire, par la guerre et le travail du sol, la conciliation des puissances terrestres qui en régissent l'exploitation, la maîtrise de la violence qui émane de forces naturelles ou humaines. L'ombre des fauves qui plane sur la porte du sanctuaire et ses monnaies incarne, par-delà son aura politique, une sauvagerie parfaitement intégrée au cadre institutionnel qui fonde la Cité et sa civilisation.

⁹¹ Lewuillon 1999, *op. cit.* n. 25, p. 367-368.

Légendes des illustrations

fig. 2 – Plans comparés, à échelle constante, des enclos consacrés de Ribemont-sur-Ancre (Somme), Fesques (Seine-Maritime) et Corent (Puy-de-Dôme).

fig. 3 – Carte de diffusion des lieux de culte et enclos consacrés en Gaule indépendante (d'après Brunaux et Arcelin 2003). Zone grisée : territoires de Gaule Belgique.

fig. 4 – Sanctuaire de Corent (Puy-de-Dôme), plan des vestiges laténiens. . 1 – fossé de péribole ; 2 – galerie périphérique ; 3 – entrée ; 4 – bâtiment nord ; 5 – bâtiment sud ; 6 – cuves en bois ; 7 – enclos interne.

fig. 5 – Sanctuaire de Corent, reconstitution informatisée de la cour intérieure, du bâtiment nord et de la galerie périphérique (vue de l'angle nord-est du péribole, second quart du Ier s. av. J.-C., © Court-Jus Productions, A. Sauzeddes).

fig. 6 – Répartition fonctionnelle des principales catégories d'offrandes attestées à Corent (% en nombre de restes, comptages M. Demierre).

fig. 7 – Sanctuaire de Corent, vestiges de cuves en bois encadrées de tesson d'amphores (vue du nord-est, photo M. Poux).

fig. 8 – Sanctuaire de Corent, restes humains. À gauche : fragment de calotte crânienne piégé parmi les dépôts d'amphores encerclant les cuves en bois. En haut à droite : fragment de voûte pariétale issu du remplissage de l'une des cuves, présentant une trace de perforation d'origine indéterminée. En bas à droite : facial de jeune adulte, issu de la branche nord du fossé de péribole. Identifications : P. Courtaud, E. Rousseau, Université de Bordeaux I, UMR 5809 du CNRS.

fig. 9 – Sanctuaire de Corent, dépôt conjoint de monnaie en bronze et de rondelle retailée dans un tesson de céramique. À droite : principaux modules de rondelles recensés sur le site (photo M. Poux, dessins A. Berthon).

fig. 10 – Monnaies « au renard » BN 3966-3969. 1 – variante au carnivore ; 2 – variante au carnivore et à la rouelle ; 3 – Denier serratus fourré RRC 261/1, célébrant la victoire de Cn. Domitius Ahenobarbus sur le roi arverne Bituit en 121 av. J.-C. : le revers représente la victoire romaine sur son bige, triomphant sur un chien ou un fauve aux prises avec un soldat.

fig. 11 – Dessin gravé à la pointe sur un vase peint issu du site laténien d'Aulnat à Clermont-Ferrand (seconde moitié du IIe s. av. J.-C.) : cavalier brandissant une lance et une tête humaine accrochée à l'encolure de son cheval, environné de différentes espèces animales : chiens, loups, sangliers, bouquetins affrontés, vautour ?) et de chiens de meute (dessin R. Périchon).

fig. 12 – Sanctuaire de Corent, dépôts de crânes de canidés et de petits carnivores : crâne de chien (en haut à gauche), mandibules de loups (en haut à droite) crâne de renard (en bas à gauche), crâne de chat sauvage (en bas à droite) : photos et identifications S. Foucras).

fig. 13 – Arbre généalogique reconstitué des principales gentes arvernes et de leurs emblèmes, d'après les sources textuelles et les légendes monétaires. Traits pleins : liens de filiation, de fraternité ou de cousinage attestés par Posidonios et César. Pointillés : liens de filiation hypothétiques.